

Rapport ESG et Climat des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Exercice comptable clos au 31/12/2025



Mutuelle
de Poitiers
Assurances

PRÉAMBULE

Le présent rapport ESG et Climat vise l'ensemble des investissements mobiliers et immobiliers au 31 décembre 2025 des entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, soit la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale la SA Pronoé Prévoyance.

Dans l'exercice de leurs activités, les entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont guidées par leur mission de protection des personnes et des biens de leurs sociétaires. Les valeurs de professionnalisme, d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité et d'engagement se vivent au quotidien dans chacune des actions des acteurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances et s'inscrivent dans une vision de durabilité.

La Mutuelle de Poitiers Assurances en tant qu'« entreprise mère » a décidé de communiquer, de façon volontaire, sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur le périmètre du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en respectant l'ensemble des exigences réglementaires de l'article 29 de la Loi Energie-Climat, bien que le Groupe ne soit pas assujéti à ces exigences et que seule l'entité Pronoé Prévoyance¹ soit soumise à l'exigence de communication simplifiée² sur l'exercice 2025.

Cette démarche illustre sa mobilisation et ses motivations en faveur de la finance durable, de la transparence envers ses parties prenantes et sa volonté de s'adapter aux évolutions rapides de ce domaine.

Le présent rapport ESG et Climat rend compte de l'ensemble des actions et des engagements pris par les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en matière d'investissement responsable et expose les dispositions communes à chaque entité et leurs spécificités.

Il porte sur l'exercice comptable clos au 31 décembre 2025. Il est élaboré conformément à l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et conformément aux dispositions prévues au V de l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier et à l'instruction ACPR n°2024-I-01 – Annexe B.

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance lors de leur séance respective du 5 juin 2026.

¹ Au 31/12/2025, les actifs sous gestion de Pronoé Prévoyance sont inférieurs à 500 millions d'euros ou son total bilan est inférieur à 500 millions d'euros et Pronoé Prévoyance n'atteint pas le seuil des 500 salariés.

² Le reporting simplifié prévoit la publication de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG et de la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

TABLE DES MATIÈRES

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
1.1. Présentation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	4
1.2. Analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	6
1.3. Démarche RSE des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	8
1.4. Démarche ESG en matière d'investissement	10
1.5. Non-prise en considération des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité	10
1.6. Politique d'exclusion	11
1.7. Intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement	11
2. Moyens internes déployés par l'entité	13
2.1. Moyens internes et externes	13
2.2. Plan de formation	13
3. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	14
3.1. Gouvernance stratégique	14
3.2. Gouvernance opérationnelle	14
3.3. Communication interne et externe	15
3.4. Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité	15
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et description de sa mise en œuvre	16
4.1. Démarche d'engagement	16
4.2. Politique de vote	16
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	17
5.1. Éligibilité et alignement Taxonomie (part verte)	18
5.2. Expositions aux activités liées aux énergies fossiles (part brune)	22
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	25
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	31
8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	38
9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	39

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Présentation des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La **Mutuelle de Poitiers Assurances** est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Fondée en 1838, la Mutuelle de Poitiers Assurances a pour vocation la protection des personnes et des biens de ses Sociétaires. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer. Elle exerce une activité non-vie relevant des branches 1 à 3 et 5 à 17 visées à l'article R 321-1 du code des assurances et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident - Risques Divers) et assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers Assurances fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement. Son offre de produits d'assurance lui permet d'accompagner ses sociétaires avec des solutions adaptées et d'établir une relation durable basée sur la confiance.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres en adéquation avec son développement. Cela lui permet de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses Assurés en leur faisant bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles pour préserver au mieux leur pouvoir d'achat, d'un conseil de qualité et de disposer des ressources nécessaires permettant de faire face à ses engagements.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale et un membre est nommé par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances,
- Le Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances compte parmi ses collaborateurs 1 267 personnes au service des Sociétaires dont :

- 355 personnes au siège (y compris le personnel de la STIC) qui assument les fonctions d'assistance au réseau, ainsi que les fonctions support et de pilotage de l'activité ;
- 912 personnes dans le réseau commercial au service direct des Sociétaires pour la souscription des contrats et leur gestion.

La Société exerce son activité en France uniquement et est présente dans 59 départements avec 314 points de vente au 31 décembre 2025.

En 2025, la Mutuelle de Poitiers Assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 573,2 millions d'euros et un résultat net de 26 millions d'euros. Son total bilan est de 1 494,9 millions d'euros pour 295,9 millions d'euros de fonds propres.

Pronoé Prévoyance, Société anonyme à Conseil d'administration, a été agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances (publication au Journal officiel le 1er décembre 2022) et exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non-vie. Elle propose des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Elle commercialise depuis le 4 mars 2026 des contrats obsèques (contrats d'assurance vie de type prévoyance) conformément à l'accord accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

La Mutuelle de Poitiers Assurances détient 99,9 % du capital social de Pronoé Prévoyance, ce qui en fait son principal actionnaire. Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire la SAS Barruel et Giraud, société de courtage et filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1% du capital social restant.

La gouvernance de Pronoé Prévoyance repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts assurent le contrôle, la stratégie et la gestion de la société :

- L'Assemblée Générale, composée des actionnaires,
- Le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

En 2025, Pronoé Prévoyance a réalisé un chiffre d'affaires de 1,019 million d'euros et un résultat net de -211 216 euros. Son total bilan est de 13,2 millions d'euros pour 11,4 millions d'euros de fonds propres.

Lors du lancement de son activité, il a été décidé que Pronoé Prévoyance ne disposerait pas de personnel propre. À ce titre, la société s'appuie sur les ressources humaines et matérielles mises à disposition par la Mutuelle de Poitiers Assurances pour mener à bien ses activités.

En application des définitions de l'article L.356-1 du Code des Assurances, la Mutuelle de Poitiers Assurances est désignée « entreprise mère », la société anonyme Pronoé Prévoyance « entreprise filiale ». La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. Ce Groupe prudentiel, désigné sous le terme de « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances », n'est pas doté de la personnalité morale et en conséquence ne dispose pas d'organes de gouvernance propres ni de statuts.

Chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances supervise, pilote, suit et contrôle ses activités. À cet effet, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance disposent d'organes de gouvernance spécifiques (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants effectifs) ainsi que de fonctions clés propres.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre de prestations de services rendues par la Mutuelle de Poitiers Assurances à Pronoé Prévoyance, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et notamment la gestion comptable et financière relative à l'activité de Pronoé Prévoyance. Fidèle à ses valeurs mutualistes, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances adopte une stratégie d'investissement responsable et tournée vers le long terme. Chaque entité du Groupe s'engage à assurer une performance durable en tenant compte à la fois des risques financiers et extra-financiers dans ses décisions de gestion.

Le Groupe intègre systématiquement les considérations Environnementales, Sociales et de bonne Gouvernance (ESG) à l'ensemble des investissements en tenant compte des typologies de gestion et des classes d'actifs gérées selon les contraintes opérationnelles, la disponibilité des données extra-financières et la maturité des pratiques d'intégration ESG.

Le Groupe croit en une intégration progressive des critères ESG dans sa politique d'investissement. Ces critères permettent une analyse plus fine des risques, quels que soient les types d'actifs concernés. En intégrant ces enjeux, les entités du Groupe s'inscrivent dans une logique de création de valeur durable, au service de l'entreprise, de ses collaborateurs, de ses sociétaires, assurés et de l'ensemble des parties prenantes.

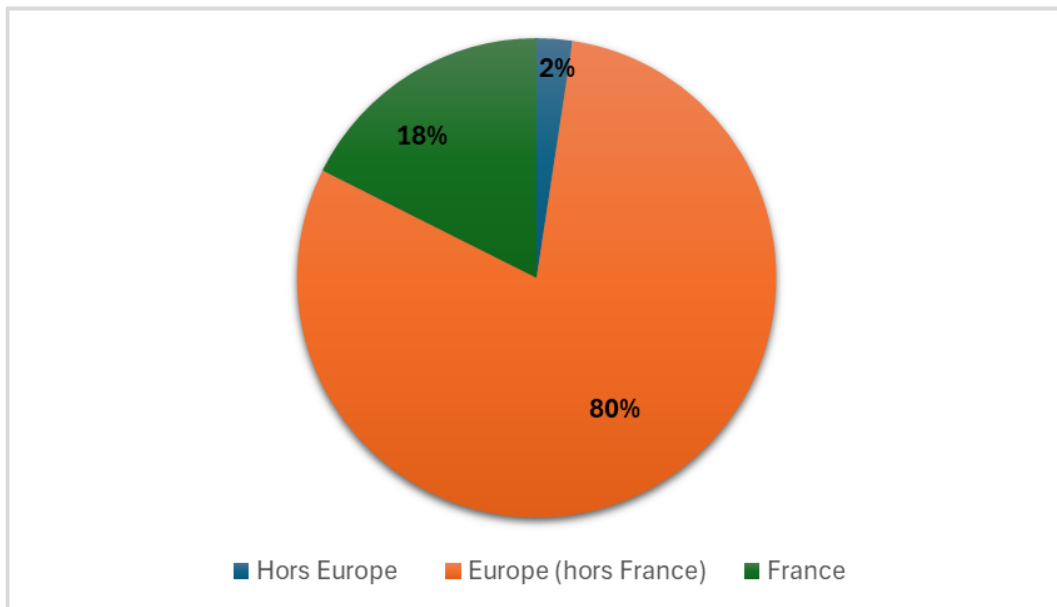
Chaque entité gère ses actifs mobiliers et immobiliers en intégrant le principe de la personne prudente. Les décisions d'investissement prennent en compte les critères essentiels de liquidité, de rentabilité, de sécurité, de disponibilité et de concentration, tout en intégrant les risques liés à la durabilité notamment ceux liés au changement climatique afin de préserver la performance de nos actifs à long terme.

1.2. Analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances gèrent 1 262,1 millions d’euros d’actifs mobiliers et immobiliers en valeur de réalisation dont près de 12,2 millions d’euros sont gérés au niveau de la filiale Pronoé Prévoyance.

Dans la section suivante, nous présentons l’analyse de la structure des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2025, par répartition géographique et par catégorie d’actifs.

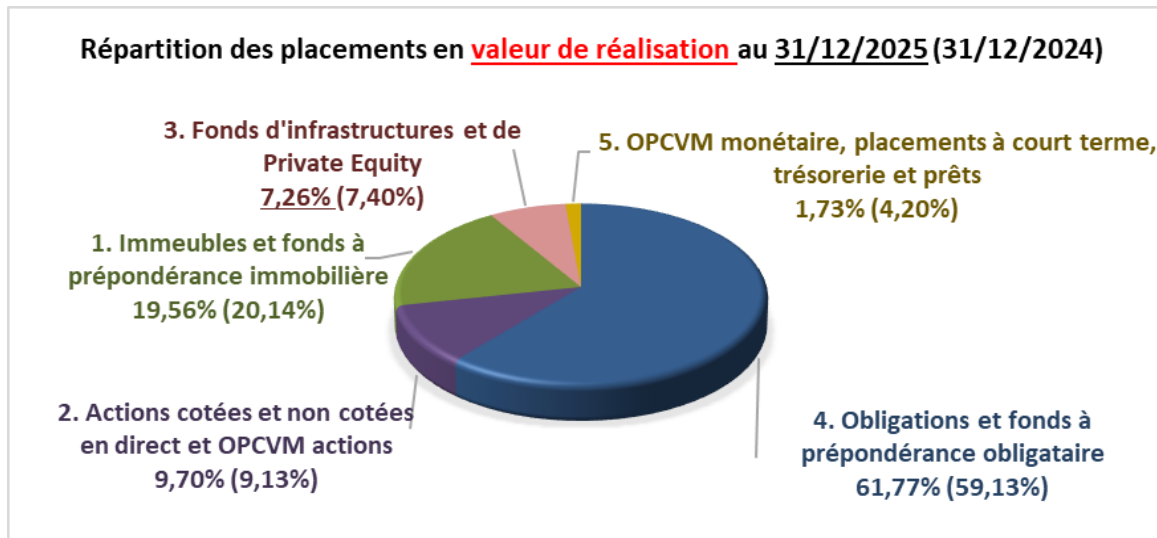
Répartition par zone géographique des actifs mobiliers cotés en gestion directe des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2025 (en valeur de réalisation)



L’exposition au risque des émetteurs français représente 80% des actifs mobiliers cotés en gestion directe des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Enfin, 100% des actifs immobiliers en gestion directe sont localisés en France. Cette allocation stratégique incarne la volonté des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances de sécuriser leurs placements tout en s’engageant, sur le long terme, en faveur du dynamisme économique français et européen.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par catégorie de placements, ainsi que celle de l’entité Pronoé Prévoyance, à la date du 31 décembre 2025.

Répartition par catégorie de placements, des actifs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2025 (en valeur de réalisation)

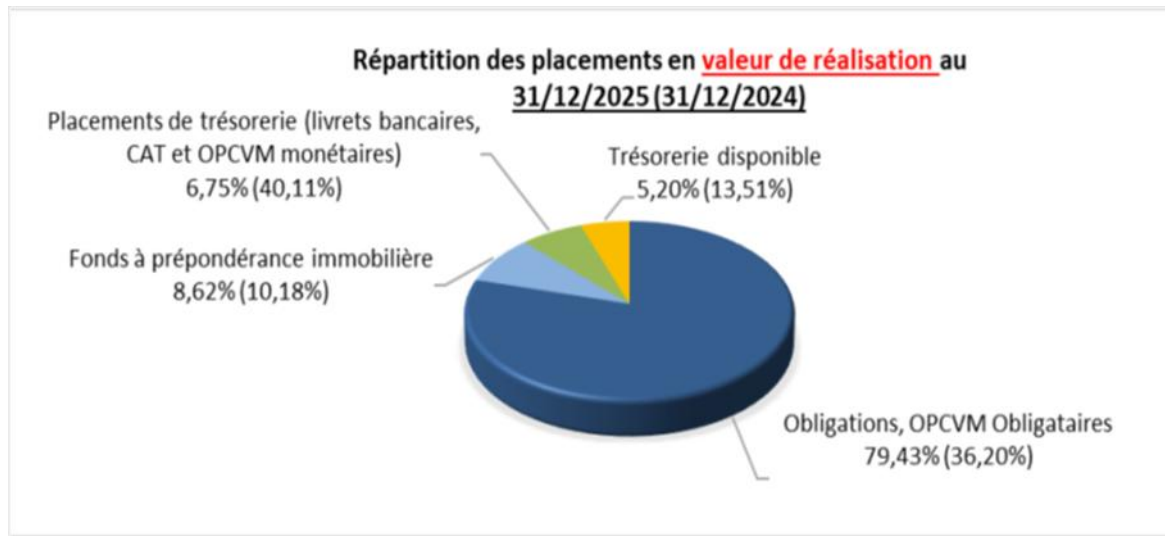


Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances appliquent une stratégie de gestion fondée sur la prudence et la diversification, de leurs actifs et de leurs contreparties. Cette approche se reflète notamment dans la forte proportion d'actifs obligataires (obligations en direct et fonds à prépondérance obligataire) qui représentent 61,8 % de la valeur de réalisation totale des actifs au 31 décembre 2025.

Pour optimiser la performance globale des portefeuilles, le Groupe investit également dans des classes d'actifs plus exposées à la volatilité, telles que les actions, ou moins liquides, l'immobilier. Ces choix permettent de diversifier les sources de rendement, tout en acceptant les contraintes propres à chaque type d'actif. En parallèle, un niveau de liquidités suffisant est systématiquement maintenu pour répondre aux exigences de sécurité et de disponibilité, conformément au principe de la personne prudente.

Les investissements en fonds, qu'ils soient cotés ou non cotés, sont réalisés en partenariat étroit avec des sociétés de gestion spécialisées, mandatées pour gérer les fonds en délégation. En 2025, le Groupe a collaboré avec près de 40 sociétés de gestion, dont cinq nouvelles contreparties (Sienna Investment Managers, Daphni, Starquest Capital, Groupama Asset Management et JP Morgan Asset Management).

Répartition par catégorie de placements, des actifs de l'entité Pronoé Prévoyance au 31/12/2025
(en valeur de réalisation)



Au 31 décembre 2025, l'entité Pronoé Prévoyance affichait une exposition élevée aux actifs obligataires représentant 79,4% de son portefeuille ainsi qu'à la trésorerie disponible et aux placements de trésorerie (livrets bancaires, comptes à terme et OPCVM monétaires). Ce positionnement défensif, privilégiant la liquidité et la sécurité dans un contexte de taux attractifs, répond à une stratégie de prudence inhérente à la phase de lancement de l'activité de cette entité.

1.3. Démarche RSE des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les impacts du dérèglement climatique sont de plus en plus perceptibles, notamment à travers la multiplication des épisodes de sécheresse, des grêles records, des tempêtes successives, des inondations et de feux de forêt, entraînant une augmentation significative des coûts des sinistres et de la réassurance. Ces phénomènes ont impacté les résultats financiers des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ces dernières années. En réponse à ces défis, les instances internationales, européennes et nationales avaient intensifié leur action en matière de réglementation et de législation sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin d'inciter les entreprises à être plus vertueuses sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), reconnaissant leur rôle essentiel dans l'amélioration de la société civile.

Or, depuis 2024, la Commission Européenne a débuté une révision de la Directive CSRD en réponse aux critiques émanant des Etats membres dont la France, d'organisations professionnelles (Medef, EIOPA, France assureurs...), mais également sous la pression des Etats-Unis et de la Chine afin que l'Europe renonce à l'extra territorialité de ses normes de durabilité.

Le paquet législatif Omnibus proposé par le parlement européen et adopté le 24 avril 2025, a présenté une série de mesures visant à simplifier les obligations règlementaires, à clarifier le périmètre du Reporting, à suspendre temporairement certaines obligations et à relever les seuils d'assujettissements à 1 000 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires, excluant ainsi de l'obligation de Reporting les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Néanmoins et dans la mesure où les entités du Groupe Mutuelle de Poitiers Assurances souhaitent activement poursuivre leur démarche RSE et qu'elles s'étaient préparées à rédiger la Déclaration Relative à la Durabilité, elles ont fait le choix de capitaliser sur les travaux déjà engagés en rédigeant un rapport de durabilité non réglementaire, ce qui leur permet d'anticiper une éventuelle instabilité juridique tout en améliorant la clarté et la transparence de sa communication sur ses enjeux de durabilité matériels.

Dans ce cadre, une organisation dédiée est mise en place avec une gouvernance spécifique complétée par la formalisation de la prise en compte de ces différents enjeux à travers plusieurs dispositifs.

Organisation et gouvernance

Les orientations stratégiques de la démarche RSE des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont soumises par le Directeur Général à l'approbation du Conseil d'Administration.

L'organisation de la gouvernance RSE est sous la responsabilité du Directeur indemnisation, RSE et planification stratégique - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Afin de coordonner les actions en matière de durabilité, un collaborateur, rattaché au Directeur indemnisation, RSE et planification stratégique - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif de chaque entité du Groupe prudentiel, est pleinement dédié à ces enjeux RSE.

En parallèle, un comité de pilotage RSE a été instauré. Il réunit régulièrement l'ensemble des Directeurs de la société ainsi que les fonctions clés définies par Solvabilité 2. Présidé par le Directeur indemnisation, RSE et planification stratégique - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif de chaque entité du Groupe prudentiel, ce comité assure le suivi et l'orientation des initiatives RSE au sein de l'organisation. Sur le plan de la gouvernance, ce comité de pilotage est intégré au dispositif global de gestion des risques. Ses travaux sont examinés par le Comité Opérationnel des Risques, le Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions Clés ainsi que le Comité Financier, d'Audit, des Risques et du suivi des filiales, garantissant ainsi une cohérence dans la gestion des risques.

Formalisation des enjeux de RSE à travers plusieurs éléments

L'intégration des enjeux liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) repose sur plusieurs piliers structurants :

- Une stratégie générale d'entreprise intégrant pleinement les enjeux RSE, guidée par une raison d'être servant de référence aux décisions prises,
- Des valeurs enrichies, incluant la dimension RSE, qui orientent les actions et comportements au quotidien,
- Un manifeste permettant de mieux faire connaître la stratégie d'entreprise, la raison d'être, les valeurs et nos engagements en matière de RSE.

Sur cette base, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont décliné des feuilles de route opérationnelles spécifiques à chaque Direction afin d'assurer une mise en œuvre structurée, dynamique et concrète des engagements liés à la RSE. Elles sont revues chaque année en comité de pilotage RSE ou lors d'ateliers de travail. Ces plans d'action sont le fruit d'ateliers collaboratifs réunissant diverses parties prenantes : salariés des différentes Directions, agents généraux et collaborateurs d'agence, membres du Comité de Direction, principaux cadres de l'entreprise ainsi qu'une représentation des délégués des sociétaires.

Ces échanges ont permis d'identifier les enjeux RSE propres aux entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, avec pour objectif une intégration cohérente et pragmatique dans l'ensemble des métiers, qu'ils soient exercés au siège ou au sein du réseau. Chaque action vise à renforcer le positionnement de l'entreprise en tant qu'acteur d'assurance responsable et durable.

1.4. Démarche ESG en matière d'investissement

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont engagé une démarche d'amélioration continue pour intégrer les critères ESG dans leurs pratiques d'investissement, avec l'ambition de construire une stratégie à la fois responsable, pragmatique et alignée sur les enjeux durables.

Dès 2017, la Mutuelle de Poitiers Assurances a posé les bases de cette trajectoire en adoptant une **Charte d'Investisseur Responsable**, applicable à l'ensemble de ses actifs cotés, et en publiant son premier **rapport ESG**, conformément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

En 2023, cette démarche a pris une nouvelle dimension avec la publication d'une **Politique de durabilité** alignée sur le cadre réglementaire européen, intégrant les risques de durabilité dans les décisions d'investissement ainsi que dans le conseil en épargne retraite.

Cette **Politique de durabilité** repose sur quatre piliers structurants :

1. L'intégration ESG différenciée par classe d'actifs et mode de détention, distinguant les investissements en gestion directe (cotés, non cotés, immobilier et parc forestier) et ceux réalisés en délégation ;
2. Une politique d'exclusion, fondée sur des critères sectoriels, d'activité, et le respect des conventions et réglementations internationales ;
3. Une politique de vote et d'engagement actionnarial, notamment lors des assemblées générales des entreprises ;
4. Un suivi des controverses ESG, basé sur l'évaluation systématique des incidents et risques non financiers.

Cette stratégie s'applique à l'ensemble des encours sous gestion, depuis la phase de préinvestissement jusqu'à la sortie des actifs.

Par ailleurs, les entités du Groupe prudentiel ont une participation active dans des groupes de travail sectoriels sur les thématiques ESG (tels que ceux de France Assureurs ou de la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle), afin de nourrir sa réflexion et améliorer la visibilité de ses actions.

1.5. Non-prise en considération des Principales Incidences Négatives sur les facteurs de durabilité

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'acteurs financiers et/ou conseiller financier, ont examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de leurs obligations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, en application du règlement SFDR¹.

Suite à cet examen, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne prennent pas en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Compte tenu de la mise en œuvre récente de sa politique de durabilité, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont décidé de concentrer leurs ressources sur la montée en compétence et l'intégration des risques liés à la durabilité.

¹ SFDR : Le SFDR (pour *Sustainable Finance Disclosure Regulation*, ou Règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers) est un règlement européen (Règlement UE 2019/2088) entré en vigueur le 10 mars 2021

En 2026, un travail sera réalisé sur le périmètre des actifs cotés en gestion directe afin d'identifier et suivre les indicateurs PAI¹ en s'appuyant sur nos fournisseurs de données extra-financières (Bloomberg ESG, ISS ESG). Nous communiquerons les résultats de ces indicateurs lors de l'actualisation du rapport ESG et Climat - Article 29 LEC de l'exercice 2026.

1.6. Politique d'exclusion

Au sein des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, la politique d'exclusion repose sur la prise en compte de principes fondamentaux, tels que la protection des droits humains et le respect du droit international, dans la gestion des investissements, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cette politique conduit à l'exclusion des émetteurs ne respectant pas les conventions d'Ottawa et d'Oslo, interdisant la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, conformément à la législation en vigueur. Elle s'étend également aux émetteurs dont l'activité principale est liée au tabac, aux jeux d'argent, à la pornographie, ainsi qu'au charbon ou aux hydrocarbures non conventionnels.

Depuis 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont renforcé leur politique d'exclusion en précisant la notion d'activité principale. Celle-ci est désormais définie comme l'ensemble des activités exclues (tabac, jeux d'argent et pornographie), en cumulé, pour encadrer cet ensemble à un pourcentage quantifiable d'au moins 50% du chiffre d'affaires du dernier exercice comptable. De plus, les nouveaux investissements mobiliers cotés en gestion directe excluent désormais les entreprises référencées dans la Global Coal Exit List.

Depuis 2025, les émetteurs dont l'activité liée au charbon ou aux hydrocarbures non-conventionnels dépasse 20% du chiffre d'affaires de leur dernier exercice comptable sont exclus. La Mutuelle de Poitiers Assurances s'engage également à poursuivre sa réflexion sur l'amélioration continue de ses méthodologies d'exclusion et de mitigation des risques ESG.

1.7. Intégration des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement

Gestion directe des actifs cotés et non cotés

Pour les actifs cotés et non cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances intègrent la prise en compte des facteurs ESG dans les processus et décisions d'investissement.

Cette intégration repose sur une logique de « best effort », consistant à privilégier les émetteurs présentant un niveau de maturité ESG relativement avancé, ainsi qu'un engagement formalisé et crédible en la matière. Avant toute décision d'investissement, une analyse extra-financière est systématiquement conduite en phase de préinvestissement afin d'évaluer les engagements ESG de l'émetteur concerné et d'identifier d'éventuels risques de controverses.

Une fois l'investissement réalisé, un dispositif de suivi régulier est mis en place : les engagements ESG font l'objet d'une revue annuelle, tandis que les risques de controverses sont réévalués de manière trimestrielle. Une évolution significativement négative d'au moins un critère ESG et/ou risque de controverses, entraînera une analyse approfondie de l'émetteur concerné. Cette analyse pourra conduire à la décision de ne plus acquérir de nouveaux titres ou créances de cet émetteur, voire à céder tout ou partie des actifs déjà détenus en portefeuille.

Depuis 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont renforcé leur analyse extra-financière des émetteurs détenus en direct dès la phase de préinvestissement et tout au long de la période de détention par une évaluation complémentaire de la stratégie sur le climat et la biodiversité.

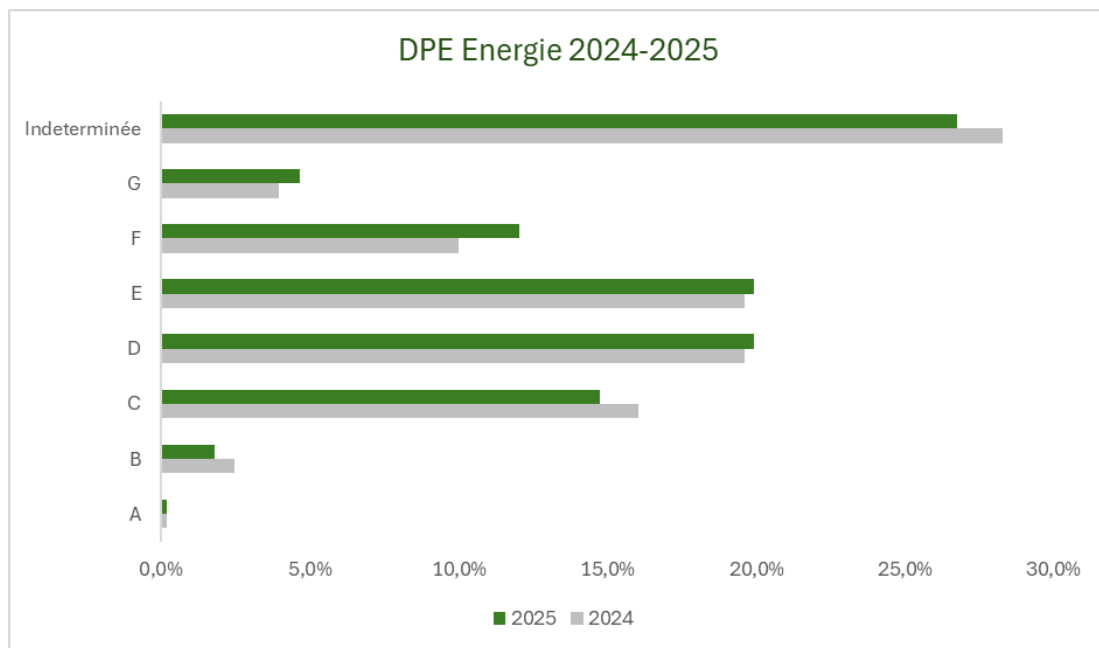
¹ PAI : Principal Adverse Impact ou Principales incidences négatives - sous réserve de la disponibilité des données afférentes de la part de nos fournisseurs de données extra-financières

Plus spécifiquement sur notre portefeuille obligataire géré en gestion directe, nous avons réalisé plusieurs investissements sur des obligations vertes, y compris en 2025, dont l'objectif est le financement par les émetteurs de projets respectueux de l'environnement et favorisant une économie neutre en carbone.

Gestion directe des actifs immobiliers

La Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrit dans une démarche environnementale pour les actifs immobiliers en visant à suivre et à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier, en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021.

Dans ce cadre, des diagnostics de performance énergétique (DPE) sont réalisés avant toute mise en location ou vente sauf s'ils sont encore valables au moment de la mise en location ou de la vente. En complément, des audits énergétiques permettent d'identifier les leviers d'amélioration et, le cas échéant, de définir un plan d'actions pour engager des travaux de rénovation. Nous présentons ci-dessous la répartition des DPE Energie du parc immobilier de la Mutuelle de Poitiers Assurances à fin 2024 et à fin 2025. Les campagnes d'actualisation de nos DPE conduisent à une diminution de nos DPE en classe indéterminée et à une meilleure visibilité de notre portefeuille en termes de notation, nous permettant ainsi de prioriser plus facilement les actions à mener. Ces campagnes d'actualisation de nos DPE seront poursuivies au cours de l'exercice 2026.



La part de DPE en classe indéterminée continue de diminuer, atteignant 26,8% à fin 2025 (contre 28,2% à fin 2024), tandis que la part de DPE en catégorie F et G progresse à 16,7% à fin 2025 (contre 13,9% à fin 2024). Des actions correctives sont en cours de programmation ce qui devrait permettre de réduire les catégories F et G dans les années à venir.

Parallèlement, la Mutuelle de Poitiers Assurances a développé une démarche de gestion écologique ambitieuse pour son patrimoine forestier. Elle déploie des actions concrètes en faveur de la préservation des ressources naturelles, d'une exploitation raisonnée et économiquement viable, tout en prenant en compte la protection de la biodiversité.

La Mutuelle de Poitiers Assurances, « Entreprise mère », détient, à fin 2025, environ 176 hectares de forêts. Nous nous engageons à gérer notre parc forestier de manière durable dans le cadre d'un plan de gestion agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Gestion déléguée des actifs cotés et non cotés

Dans le cadre de la gestion déléguée de ses actifs, qu'ils soient cotés ou non, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances veille à ce que ses partenaires en gestion intègrent systématiquement les critères ESG dans leurs processus de sélection, d'analyse et de décision d'investissement. Une attention particulière est portée à la qualité des fonds sélectionnés, notamment à travers leurs labels ESG, leur alignement avec les Objectifs de Développement Durable, ainsi que leur engagement global en faveur d'une finance responsable.

Depuis 2025, un questionnaire ESG est envoyé systématiquement en phase de pré-investissement afin de vérifier, d'une part, la stratégie et les engagements ESG de la société de gestion et, d'autre part, l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion, de sélection et d'investissement des fonds. Cela inclut la formalisation des exigences minimales à respecter pour les sociétés de gestion, notamment en termes d'exclusion, afin de s'assurer que les principes de fonctionnement des sociétés de gestion sont en accord avec les valeurs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

2. Moyens internes déployés par l'entité

2.1. Moyens internes et externes

Au sein de la Direction Financière et Comptable de la Mutuelle de Poitiers Assurances, la gestion des investissements des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur deux services distincts qui portent conjointement les expertises financières et extra financières :

- Le premier a la charge de la gestion des actifs mobiliers en gestion directe ou déléguée, ainsi que des actifs immobiliers en gestion déléguée ;
- Le second est spécifiquement dédié à la gestion directe des actifs immobiliers.

Au 31 décembre 2025, ces deux services regroupent 16 collaborateurs avec un taux de féminisation global s'élevant à 43,8%.

Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances travaille avec plusieurs fournisseurs de données extra-financières (Bloomberg ESG, ISS ESG) lui permettant, d'une part, d'intégrer les critères ESG dans ses processus et ses décisions d'investissement et, d'autre part, de réaliser en interne la production du rapport ESG et Climat en conformité avec les exigences de l'article 29 de la Loi Energie-Climat.

2.2. Plan de formation

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont conscientes que le sujet de la durabilité est en constante évolution. Dans le cadre du renforcement des capacités et des compétences de leurs collaborateurs, des actions ont été menées en 2025.

Plusieurs collaborateurs partagent leurs connaissances et expertises au sein des groupes de travail de France Assureurs (FA), de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM), la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM) et l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i).

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances affichent la volonté de renforcer durablement les compétences internes des collaborateurs concernés et experts sur les enjeux liés à la durabilité et à l'ESG.

Cette montée en compétences s’articulera autour de deux axes complémentaires :

- D’une part, l’identification précise des besoins de ces équipes afin de leur permettre une meilleure compréhension des enjeux de durabilité et de l’ESG, en particulier dans un contexte de réglementation en constante évolution ;
- D’autre part, la mise en œuvre d’un plan de formation évolutif, adapté aux problématiques concrètes rencontrées par ces collaborateurs.

Ce plan de formation accordera une priorité aux programmes et webinaires portant sur les aspects réglementaires et normatifs, mais également sur des thématiques clés telles que le changement climatique et la biodiversité.

3. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1. Gouvernance stratégique

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont instauré une gouvernance stratégique structurée autour de la Politique d’investissement et d’allocation d’actifs, validée par le Conseil d’administration de chaque entité du Groupe. La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité du Directeur Général de chaque entité, qui en confie le suivi opérationnel à la Direction Financière et Comptable de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Conseils d’administration assurent un contrôle régulier de la gestion des actifs : ils procèdent chaque mois à l’examen des portefeuilles, valident a posteriori les investissements mobiliers et approuvent a priori les projets d’investissement immobilier, garantissant ainsi la bonne application de la politique d’investissement. Les enjeux ESG font partie des sujets de sensibilisation des membres de la Direction Générale et des Conseils d’administration.

En 2025, le Conseil d’Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances est composé de 12 membres nommés par l’Assemblée Générale parmi les sociétaires (dont 4 femmes, soit un taux de féminisation d’environ 34%) et d’un administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Pronoé Prévoyance est quant à elle composée de 13 Administrateurs élus par l’Assemblée des actionnaires (dont 4 femmes, soit un taux de féminisation d’environ 31%).

À l’avenir, le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s’engage à maintenir un haut niveau de compétence au sein de ses instances de gouvernance. Ainsi, des formations sur les enjeux ESG seront proposées aux membres des Conseils d’administration et des Directoires, notamment en lien avec les évolutions réglementaires ou l’émergence de nouvelles thématiques structurantes pour le modèle d’affaires du Groupe prudentiel.

3.2. Gouvernance opérationnelle

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place une gouvernance opérationnelle structurée pour assurer le pilotage des enjeux ESG et RSE. Cette gouvernance s’appuie notamment sur un comité de pilotage RSE, chargé de rendre compte aux Conseils d’administration des démarches engagées et des pratiques en cours en matière de responsabilité sociétale.

Afin de renforcer leur gouvernance en matière d'investissement responsable, les entités du Groupe se sont dotées en 2023 d'un Comité ESG des placements financiers, dédiés aux enjeux ESG des actifs mobiliers, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée. Ce comité a pour mission de piloter et de suivre les orientations ESG appliquées aux investissements financiers et son fonctionnement a été formalisé à travers un document de référence.

3.3. Communication interne et externe

Les échanges réguliers au sein des instances du Conseil d'administration avec la Direction Financière et Comptable contribuent à l'appréciation de l'ensemble des enjeux ESG dans la prise des décisions et également dans le cadre de la stratégie d'investissement.

Dans les prochaines années, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances continueront de renforcer leur communication interne, avec pour objectif de fluidifier les échanges entre les équipes en charge de la gestion des actifs mobiliers et immobiliers et les Conseils d'administration. Cette dynamique vise à mieux intégrer les enjeux ESG dans les processus décisionnels, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

En 2026, cette démarche sera étendue avec une ambition accrue en matière de communication, tant en interne qu'en externe. En interne, l'objectif sera de valoriser les actions menées et de favoriser l'appropriation des enjeux ESG par l'ensemble des collaborateurs. Il s'agira de diffuser les initiatives et les bonnes pratiques mises en œuvre afin de renforcer l'engagement des équipes et de créer une culture partagée autour de la durabilité.

Sur le volet externe, les entités du Groupe souhaitent accroître la visibilité des efforts déployés en matière d'investissement responsable et de durabilité auprès de leurs parties prenantes. Cette volonté se traduira par la diffusion d'informations structurées sur les engagements et les avancées ESG, en continuité avec les publications de la Charte d'Investisseur Responsable et de la Politique de durabilité, rendues publiques dès 2023.

3.4. Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité

La politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a été conçue de manière à limiter la prise de risques excessifs, qu'ils soient financiers ou extra-financiers, en intégrant les enjeux liés à la durabilité. À ce titre, la rémunération des gérants d'actifs mobiliers et immobiliers ne comporte aucune part variable, excluant ainsi tout mécanisme incitatif susceptible de compromettre une gestion prudente et responsable.

A ce jour, la politique de rémunération applicable aux intermédiaires en assurance de la Mutuelle de Poitiers Assurances ne prévoit pas de critères spécifiques relatifs aux risques de durabilité. De même, les critères ESG, ne sont pas intégrés au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et description de sa mise en œuvre

Dès 2023, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une stratégie d'engagement qui a été déployée, en s'appuyant sur deux piliers : la démarche d'engagement et la politique de vote.

4.1. Démarche d'engagement

Gestion déléguée des actifs cotés et non cotés

Dans le cadre de ses processus de sélection et de suivi des investissements, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances veille à l'intégration des critères ESG par les sociétés de gestion auxquelles sont délégués les actifs cotés et non cotés. Cette exigence se traduit, dès la phase de préinvestissement, par une analyse ESG approfondie, ainsi que par l'instauration d'un dialogue structuré avec les sociétés de gestion, mené en amont de l'investissement puis renouvelé de manière périodique.

Ce dialogue repose sur plusieurs axes clés : l'évaluation de la démarche ESG des sociétés de gestion, la classification SFDR des fonds cibles (Articles 8 ou 9), ainsi que la présence éventuelle de mécanismes d'indexation de la rémunération des gérants sur des objectifs ESG. L'objectif est double : encourager les sociétés de gestion à faire évoluer leurs pratiques, et s'assurer qu'elles disposent d'une gouvernance, d'un système de reporting ESG robuste et d'une démarche d'engagement active auprès des émetteurs en portefeuille pour améliorer leurs pratiques en matière de durabilité.

L'ambition des entités du prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est également d'encourager les sociétés de gestion délégataires à aligner leur politique d'engagement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Gestion directe des actifs cotés et non cotés

La démarche d'engagement a pour but d'instaurer une relation continue et directe avec les sociétés investies. À compter de 2026, pour la gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudieront l'opportunité de travailler en collaboration avec des partenaires spécialisés, dans le but d'adhérer à un programme d'engagement ouvert aux investisseurs extérieurs. Ce programme d'engagement pourrait prendre la forme d'une coordination des lettres d'engagements en amont des Assemblées Générales afin d'inciter les sociétés investies à aller vers un objectif zéro émission nette.

4.2. Politique de vote

L'engagement actionnarial des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se matérialise à travers l'application d'une politique de vote intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette politique vise à encourager l'adoption de bonnes pratiques de durabilité par les sociétés dans lesquelles les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont investis, en exerçant activement les droits de vote lors des Assemblées Générales.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont initié une collaboration avec des partenaires spécialisés, notamment la société de gestion Auris Gestion, afin de coordonner les votes en amont des Assemblées Générales, dans l'objectif d'inciter les entreprises investies à s'orienter vers des trajectoires compatibles avec une ambition de neutralité carbone. Par ailleurs, la politique de vote intègre un bilan relatif aux votes effectués durant l'année.

Sur les 29 assemblées pour lesquelles les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances détenaient des droits de vote en 2025, 93,1% des droits ont été exercés (contre 97% en 2024). L'entité s'est exprimée sur 93,6% des résolutions soumises, dont 80,5% ont reçu un vote favorable.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

En application de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et conformément aux dispositions prévues au V de l'article D553-16-1 du Code monétaire et financier et à l'instruction ACPR n°2024-I-01 – Annexe B, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances publient des informations concernant les fonds investis en termes d'alignement sur la taxonomie européenne et d'exposition aux énergies fossiles.

La Taxonomie Verte Européenne (Règlement (UE) 2020/852) est une classification des activités considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Commission Européenne.

Une entreprise est éligible à la Taxonomie Verte Européenne si au moins une de ses activités fait partie de cette classification.¹

Au sein de ces activités, une différence est établie entre les activités dites transitoires, et les activités habilitantes. Une activité transitoire au sein de la Taxonomie est une activité pour laquelle il n'existe pas d'alternative bas carbone, mais dont les émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances du secteur. Une activité habilitante est une activité qui permet le développement des secteurs durables, en habilitant d'autres activités à contribuer à l'un des objectifs de la Taxonomie Verte Européenne.

La Taxonomie Verte Européenne définit six objectifs :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une entreprise peut être considérée comme alignée² à la Taxonomie si :

- Elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une entreprise au sens de la Taxonomie ;
- Elle ne cause aucun préjudice à ces objectifs : c'est le principe du Do Not Significant Harm (DNSH) ;
- Elle respecte le critère des garanties sociales minimales : ces garanties minimales s'assurent que les investissements réalisés dans le cadre de la transition énergétique ne se fassent pas au détriment de la justice sociale et des droits humains.

¹ Une activité éligible est une « activité économique décrite dans les actes délégués du Règlement (UE) 2020/852, que cette activité réponde ou non à l'un ou à l'ensemble des critères d'examen technique établis dans ces actes délégués » - Article 1(5) du Règlement Délégué (UE) 2021/2178.

² Une activité alignée est « une activité économique qui respecte les exigences énoncées à l'article 3 du Règlement (UE) 2020/852 », à savoir les critères d'examen techniques et le respect des DNSH (*Do No Significant Harm*)

L'exposition aux énergies fossiles est définie dans l'annexe 1 de l'acte délégué 2022/1288 du 6 avril 2022 par deux indicateurs :

- Pour les actifs mobiliers investis dans les entreprises : Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ;
- Pour les actifs immobiliers en direct : Part des investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'efforcent de calculer ces indicateurs malgré l'accessibilité encore limitée de ces données dans les rapports de durabilité des investissements en faisant appel à un prestataire externe.

5.1. Éligibilité et alignement Taxonomie (part verte)

Méthodologie et indicateurs

L'éligibilité d'une activité économique à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie est déterminée sur la base d'un rapprochement entre les descriptions légales des activités économiques éligibles (selon le Règlement Délégué (UE) 2021/2139) et les activités réellement exercées par les émetteurs analysés.

Dans le cadre de cette analyse, l'éligibilité et l'alignement des activités économiques à la Taxonomie ont été évalués à partir des données collectées et consolidées par l'agence de notation ISS ESG, à partir du reporting des entreprises.

Ce fournisseur applique une méthodologie qui repose sur l'interprétation des critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2021/2139, combinée à une cartographie fine des activités selon la Nomenclature NACE.

L'analyse de l'alignement repose sur trois piliers définis par le règlement :

- La contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- Le respect du principe de « Do No Significant Harm » (DNSH) ;
- Le respect des garanties sociales minimales.

Les taux d'éligibilité et d'alignement utilisés dans cette analyse reflètent donc les données publiées par les entreprises et collectées par ISS ESG, sans retraitement ou recalcul de notre part.

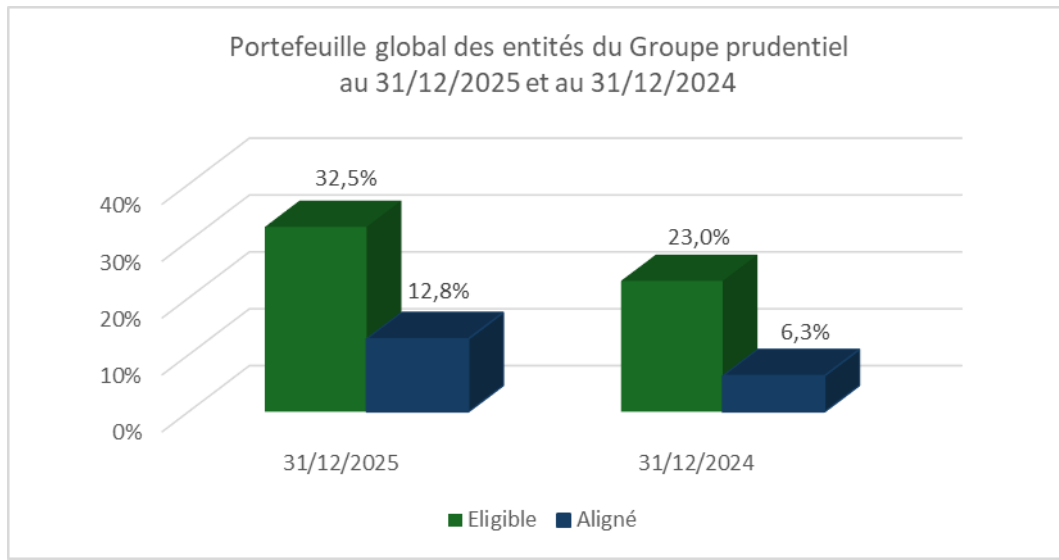
Résultats

- Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Bien que les entités du Groupe Mutuelle de Poitiers Assurances ne soient pas assujetties aux obligations de publication de la directive CSRD, une évaluation volontaire de l'alignement à la taxonomie européenne a ainsi été réalisée sur les poches d'actifs mobiliers cotés en gestion directe et déléguée du Groupe Prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance. Cet état des lieux constitue un socle d'analyse pour structurer l'évolution de nos démarches ESG et affiner notre stratégie d'investissement durable.

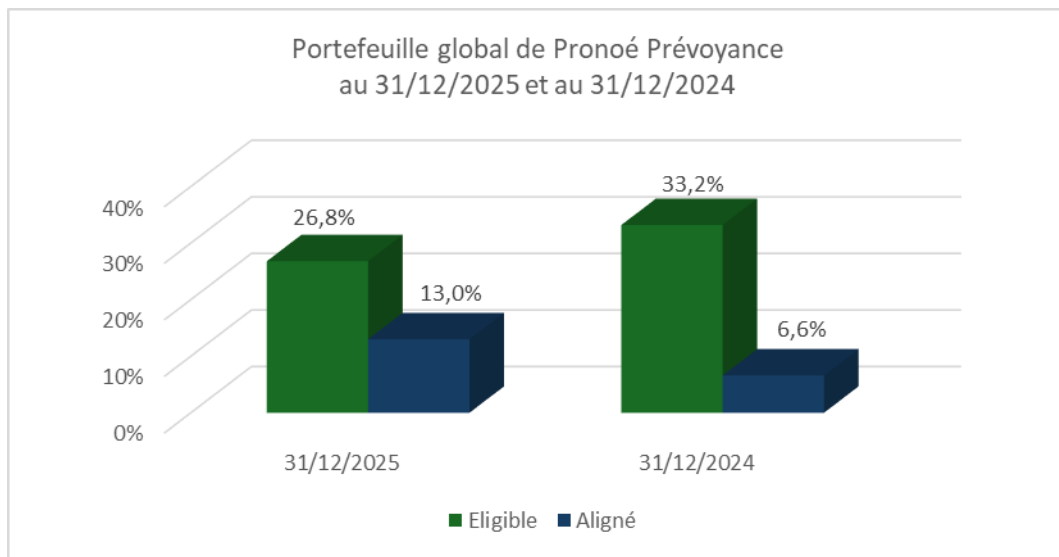
Cette analyse, portant sur un périmètre de 481,5 millions d'euros, couvre 57% des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du Groupe Prudentiel. Sur la base des données communiquées par les émetteurs et arrêtées au 31 décembre 2025, il ressort que le portefeuille global des entités du Groupe prudentiel présente un taux d'éligibilité aux six objectifs environnementaux de la taxonomie de 32,5% et taux d'alignement estimé à 12,8%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée des entités du Groupe Prudentiel



S'agissant de l'entité Pronoé Prévoyance, l'analyse porte sur un périmètre de 6,7 millions d'euros soit un taux de couverture de 69,1% des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée. Pour cette entité, l'éligibilité atteint 26,8%, tandis que le taux d'alignement est de 13%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée de Pronoé Prévoyance

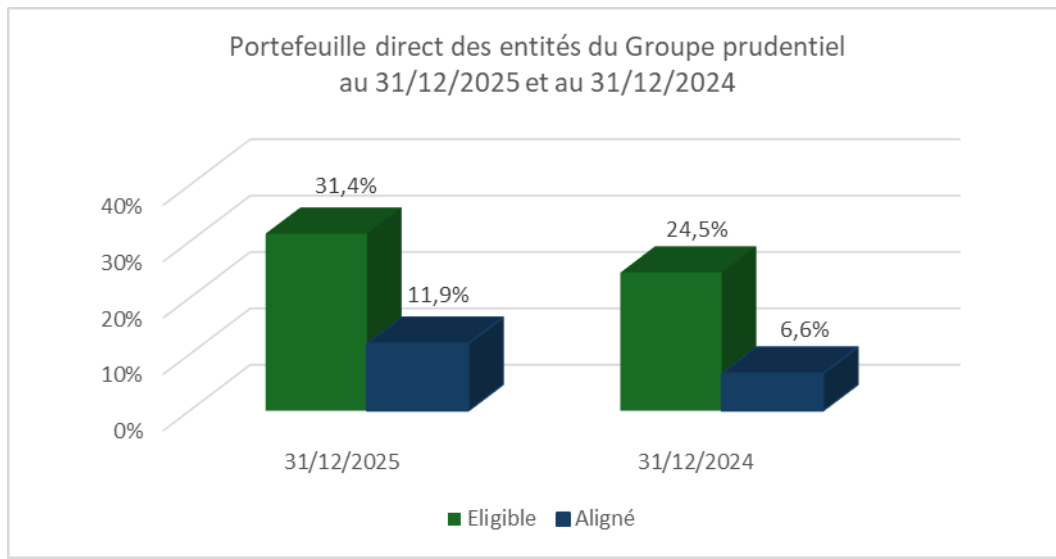


- **Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe**

Une étude a été menée sur la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion directe du Groupe prudentiel, couvrant 417,3 millions d'euros, soit 60,4% des actifs mobiliers cotés en gestion directe du Groupe Prudentiel.

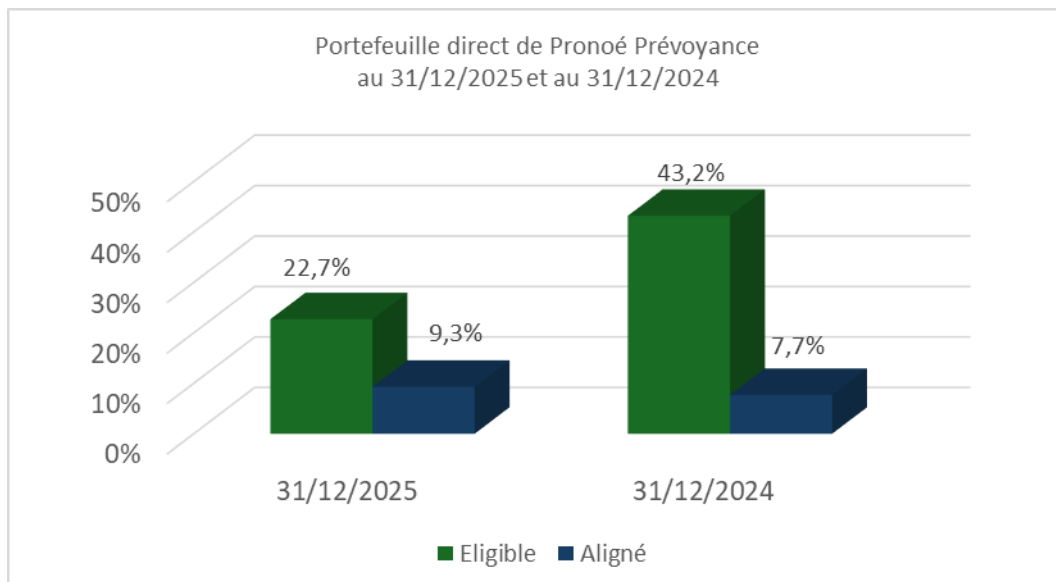
À fin 2025, les données issues de cette analyse indiquent que la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion directe du Groupe prudentiel présente un taux d'éligibilité de 31,4% et un taux d'alignement de 11,9%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers en gestion directe des entités du Groupe prudentiel au 31/12/2025



S'agissant de l'entité Pronoé Prévoyance, l'analyse porte sur un périmètre de 6,3 millions d'euros soit un taux de couverture de 75,2% des actifs mobiliers cotés en gestion directe de Pronoé Prévoyance. Pour cette entité, l'éligibilité atteint 22,7%, tandis que le taux d'alignement est de 9,3%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers en gestion directe du portefeuille Pronoé Prévoyance au 31/12/2025

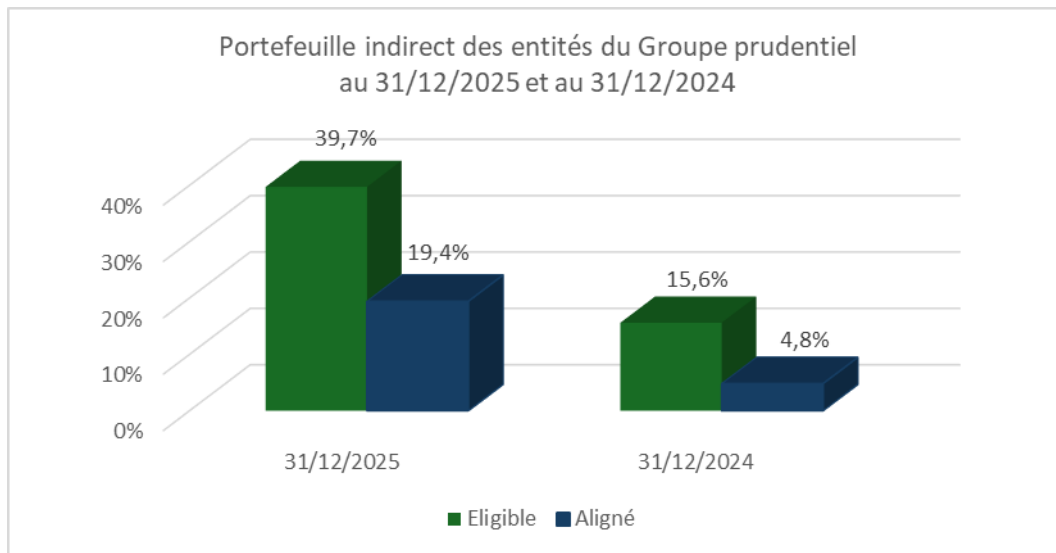


- Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Une étude a été menée sur la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion indirecte du Groupe prudentiel, couvrant 64,2 millions d'euros, soit 42% de l'ensemble des actifs mobiliers cotés en gestion indirecte du Groupe Prudentiel.

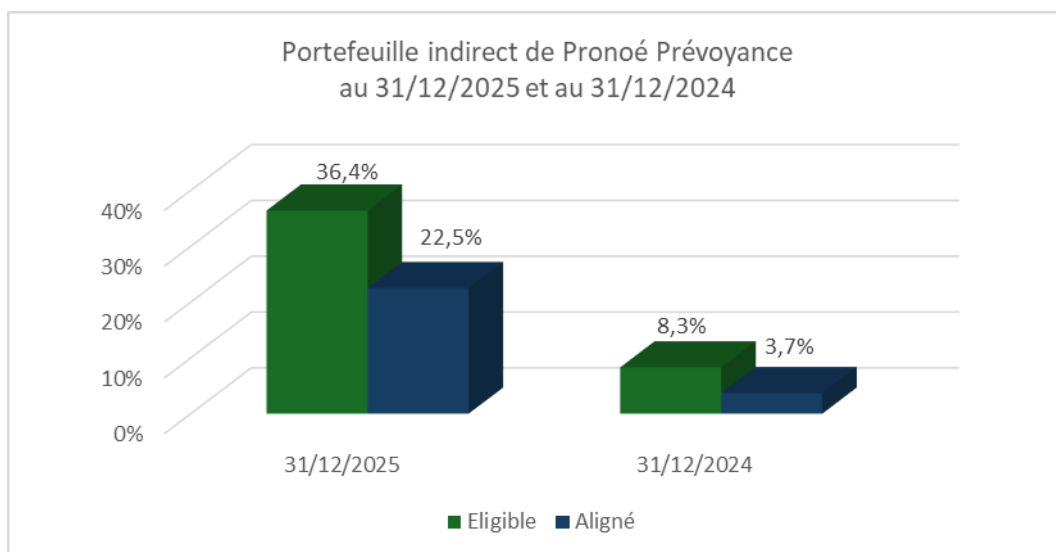
À fin 2025, les données issues de cette analyse indiquent que la poche d'actifs mobiliers cotés en gestion indirecte du Groupe prudentiel présente un taux d'éligibilité de 39,7% et un taux d'alignement de 19,4%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée au 31/12/2025 des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances



S'agissant de l'entité Pronoé Prévoyance, l'analyse porte sur un périmètre de 0,39 million d'euros soit un taux de couverture de 29,8% des actifs mobiliers cotés en gestion indirecte de Pronoé Prévoyance. Pour cette entité, l'éligibilité atteint 36,4%, tandis que le taux d'alignement est de 22,5%.

Analyse du taux d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée du portefeuille Pronoé Prévoyance au 31/12/2025



Dans le cadre du suivi de l’alignement aux objectifs de la taxonomie européenne, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances opèrent une distinction entre les actifs mobiliers gérés en direct et ceux confiés à des mandataires.

Pour la gestion directe des actifs mobiliers cotés, la priorité est mise sur un pilotage régulier des taux d’éligibilité et d’alignement. En ce qui concerne les portefeuilles en gestion déléguée, l’enjeu principal consiste à encourager les sociétés de gestion partenaires à renforcer leurs dispositifs de mesure et de suivi de ces indicateurs.

Perspectives

Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a engagé plusieurs travaux visant à renforcer l’intégration de la taxonomie verte européenne dans la gestion de ses actifs, en différenciant les approches selon le type de gestion et la nature des actifs.

Pour les actifs mobiliers cotés détenus en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel ont initié une démarche de collecte des données relatives à la taxonomie, en collaboration avec nos fournisseurs de données extra-financières. En 2026, l’identification d’indicateurs dédiés à la taxonomie permettra d’enrichir nos analyses de risques lors de nos décisions d’investissement et de consolider le reporting extra-financier de nos portefeuilles.

S’agissant des actifs confiés à des sociétés de gestion partenaires, les entités du Groupe incitent leurs interlocuteurs à la divulgation de la part d’actifs éligibles et alignés à la taxonomie de chaque fonds notamment dans le cadre de la diffusion du reporting European ESG Template (EET). En 2026, nous renforcerons nos exigences de collecte du reporting EET auprès de l’ensemble des sociétés de gestion partenaires pour les fonds cotés et non cotés.

Une réflexion sera menée afin d’identifier les moyens nécessaires à l’évaluation du degré d’éligibilité et d’alignement du parc immobilier aux six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.

5.2. Expositions aux activités liées aux énergies fossiles (part brune)

S’agissant des actifs mobiliers cotés gérés en délégation, les entités adoptent une démarche cohérente avec celle mise en œuvre pour la gestion directe. Elles entendent dialoguer activement avec leurs sociétés de gestion partenaires afin de réduire progressivement les investissements dans les industries fossiles, en particulier celles liées au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels, dans une logique d’alignement avec leur politique d’exclusion sectorielle.

Méthodologie et indicateurs

L’analyse de l’exposition aux énergies fossiles s’appuie sur des données fournies par ISS ESG, une agence de notation et fournisseur de données ESG. ISS évalue l’implication des entreprises dans les secteurs liés aux combustibles fossiles, en se fondant sur la part du chiffre d’affaires générée par ces activités.

Cette méthodologie permet de mesurer l’exposition des émetteurs à travers plusieurs segments, couvrant l’ensemble de la chaîne de valeur fossile : production, distribution et services liés aux combustibles fossiles, ainsi que production d’électricité issue de sources fossiles. Sont également intégrées des activités présentant un impact climatique particulièrement élevé, telles que l’exploitation de mines de charbon, la détention de réserves de carbone, le forage dans les régions arctiques, la fracturation hydraulique, les sables bitumineux ou encore les projets d’« expansion brune ».

Grâce à cette classification, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances peuvent identifier de manière détaillée les entreprises exposées à ces secteurs, assurer un suivi précis de cette exposition au sein de leurs portefeuilles et renforcer l’alignement de leur stratégie d’investissement avec les enjeux de transition énergétique.

Résultat

- Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Le périmètre d'analyse des énergies fossiles couvre 90,75% des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du Groupe prudentiel, soit un montant de 765,9 millions d'euros. Pour l'entité Pronoé Prévoyance, le périmètre d'analyse couvre 96,9% des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée, soit un montant de 9,4 millions d'euros.

Les résultats d'exposition des encours aux énergies fossiles de l'exercice 2025 du Groupe Prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance sont les suivants :

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours analysés (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Portefeuille global Groupe prudentiel	606,2	765,9	6,4 ¹	10,0 ²
Portefeuille Pronoé Prévoyance	4	9,4	14,9 ³	3,2 ⁴

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 10% du portefeuille global du Groupe prudentiel à fin 2025 (contre 6,4% à fin 2024). Parmi ces émetteurs, seuls 2,2% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires (contre 1,2% à fin 2024).

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 3,2% du portefeuille global de Pronoé Prévoyance à fin 2025 (contre 14,9% à fin 2024). Parmi ces émetteurs, aucun n'est impliqué dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires. La forte baisse du taux d'exposition du portefeuille Pronoé Prévoyance s'explique par un effet de dilution lié au changement de périmètre, suite aux investissements réalisés en 2025 sur le portefeuille obligataire de cette entité.

La part des actifs cotés du Groupe prudentiel investis en gestion directe ou en gestion déléguée dans des sociétés exposées aux énergies fossiles est relativement faible. Cet exercice d'analyse permet aux entités du Groupe prudentiel de prendre conscience de l'effort nécessaire pour déployer une stratégie de sortie pragmatique et ambitieuse.

- Focus : Indicateurs des actifs mobiliers en gestion directe

Le périmètre d'analyse des énergies fossiles couvre 95,6% des actifs mobiliers cotés en gestion directe du Groupe prudentiel, soit un montant de 661,2 millions d'euros. Pour l'entité Pronoé Prévoyance, le périmètre d'analyse couvre 100% des actifs mobiliers cotés en gestion directe, soit un montant de 8,4 millions d'euros.

Les résultats d'exposition des encours aux énergies fossiles de l'exercice 2025 du Groupe Prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance sont les suivants :

¹ Parmi ces actifs, 1,2% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

² Parmi ces actifs, 2,2% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

³ Parmi ces actifs, 0,14% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁴ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 30% de leur chiffre d'affaires.

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours analysés (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Portefeuille global Groupe prudentiel	500,4	661,2	7,3 ¹	11,4 ²
Portefeuille Pronoé Prévoyance	3,1	8,4	20,5 ³	3,5 ⁴

À la clôture de l'exercice 2025 et comparativement à l'exercice 2024, les actifs mobiliers en gestion directe affichent une progression de leur exposition aux énergies fossiles pour le portefeuille consolidé du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à 11,4% (contre 7,3% à fin 2024) tandis que l'exposition diminue pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance à 3,5% (contre 20,5% à fin 2024).

- Focus : Indicateurs des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Le périmètre d'analyse des énergies fossiles couvre 68,6 % des actifs mobiliers cotés en gestion indirecte du Groupe prudentiel, soit un montant de 104,7 millions d'euros. Pour l'entité Pronoé Prévoyance, le périmètre d'analyse couvre 76,9% des actifs mobiliers cotés en gestion déléguée, soit un montant de 1 million d'euros.

Les résultats d'exposition des encours aux énergies fossiles de l'exercice 2025 du Groupe Prudentiel et de l'entité Pronoé Prévoyance sont les suivants :

	Exposition aux énergies fossiles (valeurs mobilières)			
	Encours couverts (M€)		Part des encours (%)	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Portefeuille global Groupe prudentiel	105,9	104,7	3,1 ⁵	3,7 ⁶
Portefeuille Pronoé Prévoyance	0,9	1	0,8 ⁷	1,6 ⁸

S'agissant des actifs mobiliers en gestion déléguée, une hausse de l'exposition aux énergies fossiles est observée entre 2024 et 2025, pour le portefeuille global du Groupe prudentiel à 3,7% à fin 2025 (contre 3,1% à fin 2024) tandis que l'exposition diminue pour le portefeuille de Pronoé Prévoyance à 1,6% à fin 2025 (contre 0,8% à fin 2024).

- Focus : Indicateurs des actifs immobiliers en gestion directe

Pour les actifs immobiliers en gestion directe, la part d'exposition aux énergies fossiles est de 0%. En effet, le parc ne contient aucun immeuble abritant des activités en lien direct avec le secteur. La totalité des actifs immobiliers en gestion directe est couverte par cet indicateur.

¹ Parmi ces actifs, 1,5% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

² Parmi ces actifs, 2,6% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

³ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁴ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁵ Parmi ces actifs, 0,4% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁶ Parmi ces actifs, 0,3% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁷ Parmi ces actifs, 0,01% sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30% de leur chiffre d'affaires.

⁸ Ces actifs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour moins de 30% de leur chiffre d'affaires.

Perspectives

Depuis 2024, les nouveaux investissements directs ont exclu toute entreprise figurant dans la *Global Coal Exit List*, renforçant ainsi l’alignement du portefeuille avec les trajectoires de transition bas-carbone.

Depuis 2025, nous avons décidé d’exclure des investissements directs, les émetteurs dont l’activité liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels dépassent 20% du chiffre d’affaires de leur dernier exercice comptable.

À compter de 2026, le Groupe déploiera des indicateurs de suivi au sein de son reporting extra-financier afin de piloter la conformité de ses nouveaux investissements avec sa politique d'exclusion. Ils permettront de contrôler la stricte exclusion des entreprises de la *Global Coal Exit List* et des émetteurs générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires annuel dans le charbon ou les hydrocarbures non conventionnels.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudieront la possibilité d’élargir progressivement la politique d’exclusion aux énergies fossiles (charbon et hydrocarbures non conventionnels) à la gestion déléguée. Une réflexion sera amorcée quant à l’introduction de cibles ou de trajectoires mesurables sur cette thématique, sous réserve de la disponibilité et de la fiabilité des données communiquées par les sociétés de gestion partenaires.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances accordent une attention particulière aux enjeux climatiques. Elles veillent à ce que l’évaluation de l’empreinte carbone et la définition d’objectifs de réduction de l’empreinte carbone soient intégrées dans la gestion des actifs mobiliers cotés, qu’ils soient en gestion directe ou en gestion déléguée ainsi qu’aux actifs immobiliers en gestion directe.

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s’assurent que les objectifs des émetteurs en matière de réduction de l’empreinte carbone soient alignés avec l’Accord de Paris ou qu’une stratégie visant cet alignement est mise en place.

Concernant les actifs immobiliers en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s’inscrivent dans une démarche environnementale visant à suivre et à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier, en conformité avec la loi Climat et Résilience de 2021 et à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 et la neutralité carbone d’ici 2050.

Nous avons réalisé un état des lieux climatique de nos actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée et de nos actifs immobiliers en gestion directe. Cette analyse repose, d’une part, sur la mesure des émissions de carbone et le calcul de la trajectoire de température de nos actifs mobiliers en gestion directe et en gestion déléguée et, d’autre part, sur une analyse de la répartition des diagnostics de performance énergétique de nos actifs immobiliers en gestion directe.

Méthodologie et indicateurs

Empreinte carbone

L’analyse de l’impact climatique s’appuie sur des données fournies par ISS ESG, une agence de notation et fournisseur de données ESG.

Les données ISS servant de base au calcul des indicateurs liés aux émissions, à l’empreinte et aux intensités carbone, incluent les Scopes 1 & 2 ainsi que les émissions amont et aval de Scope 3. Pour le calcul des émissions, les données reportées sont combinées lorsque nécessaire à des données estimées par ISS.

Les intensités carbone sont par ailleurs directement calculées par ISS.

La formule de calcul utilisée pour les émissions financées est la suivante :

$$\sum_{i=1}^n \left(\text{Émissions de GES}_i \times \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise (ou PIB ou m}^2\text{)}} \right)$$

Les émissions financées représentent les émissions GES, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent, associées aux activités des entités dans lesquelles un portefeuille d’investissement détient des participations ou des financements. Ces émissions sont calculées en fonction de la part détenue par le portefeuille dans chaque émetteur, pondérée par le poids de chaque émetteur au sein du portefeuille.

La formule de calcul utilisée pour l’empreinte carbone est la suivante :

$$\frac{\sum_{i=1}^n \left(\text{Émissions de GES}_i \times \frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise (ou PIB ou m}^2\text{)}} \right)}{\text{Valeur totale des investissements}}$$

L’empreinte carbone d’un produit financier désigne la quantité totale de gaz à effet de serre émis en tonnes de CO₂ par les émetteurs dans lesquelles un fonds ou un portefeuille d’investissements est investi, rapportée à la valeur totale du fonds (en millions d’euros investis).

La formule de calcul utilisée pour l’intensité carbone est la suivante :

L’indicateur d’intensité carbone mesure l’impact environnemental des activités d’une entreprise en rapportant les émissions de gaz à effet de serre (GES) à son chiffre d’affaires.

$$\sum_{i=1}^n \left(\text{Poids de l'émetteur}_i \times \frac{\text{Émissions de GES}_i}{\text{Chiffre d'affaires (ou PIB)}_i} \right)$$

Dans le cadre de l’analyse des portefeuilles d’investissement, les intensités carbone sont pondérées en fonction du poids de chaque émetteur au sein du portefeuille. Cet indicateur permet de comparer les performances climatiques de différentes entreprises et d’évaluer leur alignement avec des objectifs de décarbonation. En outre, cet indicateur est, par ailleurs, couramment utilisé dans les stratégies ESG et les reportings liés à la transition énergétique.

Température

L’indicateur « **Alignement température** » indique la hausse de température implicite, c’est-à-dire l’écart estimé entre l’impact climatique futur d’une entreprise et les objectifs de limitation du réchauffement climatique mondial.

Par extension, la **température d’un portefeuille** désigne l’alignement des contreparties présentes dans un portefeuille d’investissements sur des trajectoires d’élévation de la température moyenne planétaire à **2100**.

Le concept d’alignement sur des trajectoires de température est une sous partie de l’alignement des activités humaines sur des objectifs climatiques définis dans l’Accord de Paris. L’un de ces objectifs est de maintenir l’augmentation générale de la température planétaire sous les 2°C par rapport à l’ère préindustrielle.

Dans le cadre du reporting, les données sont issues d’ISS ESG et reposent sur les émissions projetées des entreprises d’ici **2030 et 2050** (deux horizons de temps), en les comparant aux trajectoires définies par l’Agence Internationale de l’Energie (IEA).

Résultats

- Total des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du Groupe prudentiel et de Pronoé Prévoyance

Pour l’exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du Groupe prudentiel représentent un montant de 757,7 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 89,8% des encours éligibles à la recherche carbone (Emissions financées, Empreinte carbone et Intensité carbone).

Pour l’exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 9,4 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 96,6% des encours éligibles à la recherche carbone (Emissions financées, Empreinte carbone et Intensité carbone).

	Encours analysés (M€)		Emissions Financées (tCO ₂ eq)		Empreinte carbone (tCO ₂ eq/M€ EVIC)		Intensité carbone (tCO ₂ eq/M€ CA)	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Portefeuille global Groupe prudentiel	683,5	757,7	541 587,1	515 451,2	736,8	680,3	1474,5	1 772,2
Portefeuille global Pronoé Prévoyance	4,1	9,4	4 519,3	4 761,3	1 063,8	509	1 664,7	1 591,6

- Sur le périmètre du portefeuille global du Groupe prudentiel, nous avons constaté une diminution de l’empreinte carbone à 680,3 tCo₂/M€ EVIC à fin 2025 contre 736,8 tCo₂/M€ EVIC à fin 2024.
- Sur le périmètre du portefeuille global de Pronoé Prévoyance, nous avons constaté une diminution de l’empreinte carbone à 509 tCo₂/M€ EVIC à fin 2025 contre 1 063,8 tCo₂/M€ EVIC à fin 2024.

Pour l’exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du Groupe prudentiel représentent un montant de 757,7 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 89,8% des encours éligibles à la recherche carbone (Température).

Pour l’exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 9,4 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 96,6% des encours éligibles à la recherche carbone (Température).

	Encours analysés (M€)		Température (°C)			
			31/12/2024		31/12/2025	
	31/12/2024	31/12/2025	2030	2050	2030	2050
Portefeuille global Groupe prudentiel	683,5	742,9	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,7°C
Portefeuille global Pronoé Prévoyance	4,1	9	1,6°C	1,8°C	1,5°C	1,7°C

- Sur le périmètre du portefeuille global du Groupe prudentiel, nous avons constaté une diminution de la température du portefeuille à horizon 2050 à 1,7°C à fin 2025 contre 1,8°C à fin 2024.
- Sur le périmètre du portefeuille global de Pronoé Prévoyance, nous avons constaté une diminution de la température du portefeuille à horizon 2030 à 1,5°C à fin 2025 contre 1,6°C à fin 2024 et à horizon 2050 à 1,7°C à fin 2025 contre 1,8°C à fin 2024.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion directe

Pour l'exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe du Groupe prudentiel représentent un montant de 655,2 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 94,8% des encours éligibles à la recherche carbone (Emissions financées, Empreinte carbone et Intensité carbone).

Pour l'exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 8,4 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 100% des encours éligibles à la recherche carbone (Emissions financées, Empreinte carbone et Intensité carbone).

	Encours analysés (M€)		Emissions Financées (tCO ₂ eq)		Empreinte carbone (tCO ₂ eq/M€ EVIC)		Intensité carbone (tCO ₂ eq/M€ CA)	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Portefeuille direct Groupe prudentiel	577,4	655,2	451 867,0	427 041,8	732,6	651,8	1 483,1	1 767,8
Portefeuille direct Pronoé Prévoyance	3,1	8,4	3 563,9	3 843,6	1 137,1	459,3	1 556,2	1 494,3

- Sur le périmètre du portefeuille global du Groupe prudentiel, nous avons constaté une diminution de l'empreinte carbone à 651,8 tCo₂/M€ EVIC à fin 2025 contre 732,6 tCo₂/M€ EVIC à fin 2024.
- Sur le périmètre du portefeuille global de Pronoé Prévoyance, nous avons constaté une forte diminution de l'empreinte carbone à 459,3 tCo₂/M€ EVIC à fin 2025 contre 1 137,1 tCo₂/M€ EVIC à fin 2024.

Pour l'exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe du Groupe prudentiel représentent un montant de 643,8 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 93,1% des encours éligibles à la recherche carbone (Température).

Pour l'exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion directe de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 8,1 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 96,5% des encours éligibles à la recherche carbone (Température).

	Encours analysés (M€)		Température (°C)			
			31/12/2024		31/12/2025	
	31/12/2024	31/12/2025	2030	2050	2030	2050
Portefeuille direct Groupe prudentiel	577,4	643,8	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,7°C
Portefeuille direct Pronoé Prévoyance	3,1	8,1	1,5°C	1,7°C	1,5°C	1,7°C

- Sur le périmètre du portefeuille global du Groupe prudentiel, la température mesurée à fin 2025 confirme la maîtrise de notre trajectoire climatique. Elle reste stable à 1,6°C pour l'horizon 2030 (comme en 2024) et recule à 1,7°C à l'horizon 2050, contre 1,8°C à fin 2024.
- Sur le périmètre du portefeuille global de Pronoé Prévoyance, nous avons constaté une stabilité de la température du portefeuille à horizon 2030 à 1,5°C à fin 2025 et à horizon 2050 à 1,7°C à fin 2025.

➤ Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion indirecte

Pour l'exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion indirecte du Groupe prudentiel représentent un montant de 102,5 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 67,2% des encours éligibles à la recherche carbone (Emissions financées, Empreinte carbone et Intensité carbone).

Pour l'exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion indirecte de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 1 million d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 75,2% des encours éligibles à la recherche carbone (Emissions financées, Empreinte carbone et Intensité carbone).

	Encours analysés (M€)		Emissions Financées (tCO2eq)		Empreinte carbone (tCO2eq/M€ EVIC)		Intensité carbone (tCO2eq/M€ CA)	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Portefeuille indirect Groupe prudentiel	106,1	102,5	89 716,83	88 409,5	758,9	862,2	1427,9	1 800,5
Portefeuille Indirect Pronoé Prévoyance	0,9	1	925,7	917,7	831,0	930,8	2 002,8	2 426,2

- Sur le périmètre du portefeuille global du Groupe prudentiel, nous avons constaté une augmentation de l’empreinte carbone à 862,2 tCo2/M€ EVIC à fin 2025 contre 758,9 tCo2/M€ EVIC à fin 2024.
- Sur le périmètre du portefeuille global de Pronoé Prévoyance, nous avons constaté une augmentation de l’empreinte carbone à 930,8 tCo2/M€ EVIC à fin 2025 contre 831 tCo2/M€ EVIC à fin 2024.

Pour l’exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion indirecte du Groupe prudentiel représentent un montant de 99 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 64,9% des encours éligibles à la recherche carbone (Température).

Pour l’exercice 2025, les actifs mobiliers cotés en gestion indirecte et en gestion déléguée de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 0,9 million d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 69,7% des encours éligibles à la recherche carbone (Température).

	Encours analysés (M€)		Température (°C)			
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	
			2030	2050	2030	2050
Portefeuille indirect Groupe prudentiel	106,1	99	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,9°C
Portefeuille indirect Pronoé Prévoyance	0,9	0,9	1,8°C	2,0°C	1,6°C	1,8°C

- Sur le périmètre du portefeuille global du Groupe prudentiel, nous avons constaté une augmentation de la température du portefeuille à horizon 2050 à 1,9°C à fin 2025 contre 1,8°C à fin 2024.
- Sur le périmètre du portefeuille global de Pronoé Prévoyance, nous avons constaté une diminution de la température du portefeuille à horizon 2030 à 1,6°C à fin 2025 contre 1,8°C à fin 2024 et à horizon 2050 à 1,8°C à fin 2025 contre 2,0°C à fin 2024.

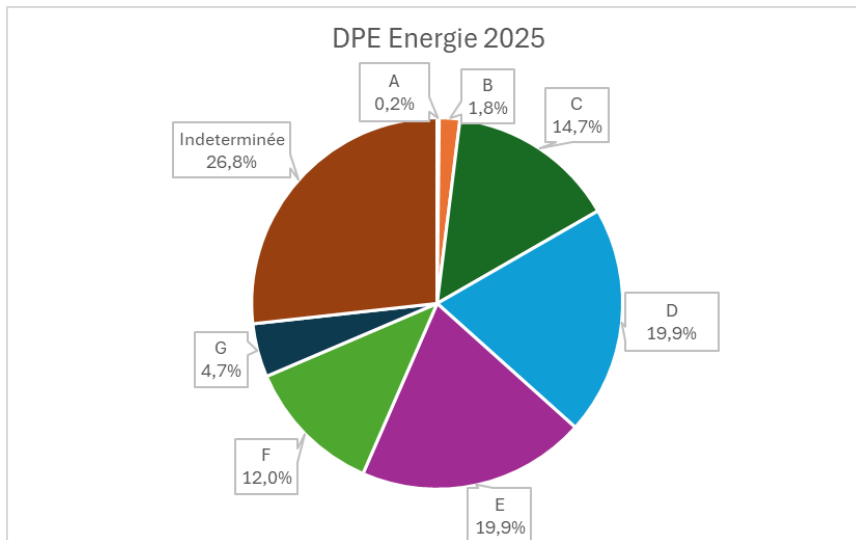
En conclusion, ces valeurs, plutôt faibles, offrent aux entités du Groupe la possibilité de poursuivre avec assurance la mise en œuvre de leur stratégie, visant à aligner leurs portefeuilles d’investissement avec les objectifs de l’Accord de Paris.

- Focus : Actifs immobiliers en gestion directe

La Mutuelle de Poitiers Assurances assure un suivi rigoureux des Déclarations de Performance Énergétique (DPE) de ses actifs immobiliers détenus en direct. Toute entrée de locataire, ainsi que toute transaction immobilière (achat ou vente), donnent lieu à un diagnostic de performance énergétique. En cas de vente, un audit énergétique complémentaire est réalisé lorsque le bien présente une étiquette DPE de classe F ou G.

Au 31 décembre 2025, 73,2% des lots de nos immeubles locatifs et points de vente ont fait l’objet d’une évaluation énergétique, et nous sommes dans une démarche continue d’amélioration du nombre d’évaluation de la performance énergétique à chaque remise en location d’un lot ou à chaque acquisition ou vente.

À cette même date, les catégories F et G représentaient 16,7% des lots de nos immeubles locatifs et points de vente. Afin de réduire leur impact énergétique, des travaux de rénovation sont engagés, soit à l’échelle de chaque lot, soit de manière globale à l’échelle des immeubles concernés.



Enfin, conformément au décret tertiaire et au projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables, la Mutuelle de Poitiers a développé en 2024 un important parc d'ombrières photovoltaïques permettant d'alimenter à hauteur de 30% la consommation électrique de son siège social.

Perspectives

Pour les actifs mobiliers cotés en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances devront suivre l'évolution de la température des portefeuilles de manière annuelle et mener des réflexions concernant l'alignement vers la trajectoire 1,5°C à horizon 2030. En complément, nous suivrons annuellement notre objectif de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2032 à 625 tCo2 / M€ EVIC.

Concernant la gestion déléguée des fonds cotés et non cotés, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont pour objectif en 2026 d'inciter les sociétés de gestion partenaires à un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris dans leur démarche d'engagement.

Pour les actifs immobiliers en gestion directe, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances poursuivront leur objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à travers l'identification systématique, dès que la situation le permet, des améliorations de performances énergétiques de l'ensemble des actifs immobiliers en gestion directe. Cet objectif permettra aux entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances de s'aligner sur les orientations de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ainsi que sur les exigences réglementaires qui en découlent. Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'engagent à continuer leur vigilance en matière d'exposition du parc immobilier dans l'extraction, le stockage et le transport de combustibles fossiles.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Bien que les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances témoignent d'un engagement sincère en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, comme en atteste notamment leur investissement dans un parc forestier, elles n'ont pas encore défini de stratégie formelle visant à aligner leurs actions avec les grands enjeux liés à la biodiversité.

Néanmoins, une approche progressive et structurée est déjà en place, avec des actions différenciées selon les classes d'actifs :

- Actifs mobiliers cotés en gestion directe : un dispositif de suivi des controverses ESG a été mis en œuvre, permettant de repérer les entreprises ayant un impact avéré négatif sur la biodiversité.
- Actifs immobiliers en gestion directe : une démarche d'économie circulaire a été intégrée aux projets de rénovation, en partenariat avec un prestataire spécialisé. Elle repose sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux utilisés sur les chantiers. Par ailleurs, une sensibilisation continue des parties prenantes est assurée à travers des formations dédiées à ces enjeux. Dans une logique de réduction de l'empreinte environnementale, la Mutuelle de Poitiers a également mis en place un système de récupération des eaux de pluie dans ses locaux, afin de limiter sa consommation d'eau potable et l'impact écologique de ses activités courantes.
- Actif forestier : la gestion du patrimoine boisé appartenant à la Mutuelle de Poitiers est certifiée PEFC, (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) garantissant une gestion durable des forêts et une préservation active de la biodiversité sur ce périmètre, qui comprend notamment les terrains attenants au siège social.

Méthodologie et indicateurs

- Méthodologie

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont réalisé une analyse de l'exposition de leurs actifs financiers aux risques liés à la biodiversité. Cette démarche vise à évaluer de manière rigoureuse les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur la biodiversité, en s'appuyant sur des données de référence internationales. Nous avons utilisé un modèle développé par ISS ESG, à savoir le Biodiversity Impact Assessment Tool (BIAT), afin d'évaluer et de quantifier les impacts potentiels des entreprises détenues en portefeuille sur la biodiversité.

En règle générale, les impacts des activités humaines sur l'intégrité des écosystèmes (c'est-à-dire la capacité des écosystèmes à maintenir leurs structures et leurs fonctions) peuvent être analysés en étudiant les facteurs de perte de biodiversité. Le BIAT modélise l'impact des entreprises à travers les pressions environnementales exercées sur les espèces et les habitats, en tenant compte des flux entrants et sortants sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises, en fonction de leurs activités et de la situation géographique.

Le BIAT repose sur la méthodologie scientifiquement prouvée de l'Analyse de l'Impact du Cycle de Vie (AICV) et s'appuie sur des bases de données reconnues (EXIOBASE et ecoinvent) ainsi que des données propriétaires d'ISS ESG. La méthodologie d'AICV permet de traduire les inventaires de flux d'activité des entreprises (consommation d'énergie, usage des sols, consommation d'eau...) en un nombre limité d'indicateurs d'impact environnemental. Grâce à des facteurs de caractérisation, le modèle parvient concrètement à convertir les quantités répertoriées de flux en indicateurs d'impact environnemental. Par exemple, si une entreprise émet 1kg de méthane, le modèle multiplie cette quantité par son pouvoir de réchauffement climatique pour obtenir un indicateur d'impact environnemental en kg équivalent Co2.

Les indicateurs d'impact environnemental utilisés par le BIAT sont listés ci-dessous et regroupés par thématique.

- Pressions climatiques

Changement climatique et qualité des écosystèmes : cet indicateur prend en compte le Potentiel de Réchauffement Global sur une période de 100 ans. Il correspond au forçage radiatif cumulé induit par les gaz à effet de serre émis.

- Pressions Chimiques et Pollutions

Acidification marine : l'acidification marine est la réduction du pH de l'océan, causée principalement par l'absorption du dioxyde de carbone de l'atmosphère. Ce phénomène rend difficile la formation de carbonate de calcium pour des organismes tels que les coraux et certains types de plancton.

Acidification des eaux douces : l'acidification des eaux douces est causée par le dépôt de composés acidifiants (tels que les SOx et l'azote) dans les eaux souterraines et de surface, ce qui peut, avec le temps, entraîner une altération des écosystèmes.

Acidification terrestre : l'acidification terrestre est causée par les variations du pH du sol, principalement dues aux précipitations acides résultant de l'émission et de la réaction du soufre et de l'azote dans l'air. Les émissions se dispersent sur de longues distances avant d'être redéposées sur les sols et dans l'eau.

Eutrophisation des eaux douces : l'eutrophisation résulte d'une augmentation déséquilibrée de la charge en nutriments d'une masse d'eau, modifiant l'abondance et la diversité des espèces, entraînant une baisse du niveau d'oxygène dans l'eau et affectant les écosystèmes marins et d'eau douce. L'eutrophisation des eaux douces est influencée par les émissions de phosphore.

Eutrophisation marine : l'eutrophisation résulte d'une augmentation déséquilibrée de la charge en nutriments d'une masse d'eau. L'eutrophisation marine est, quant à elle, influencée par les émissions d'azote.

Écotoxicité des eaux douces : les molécules et produits chimiques émis dans l'air, l'eau et le sol peuvent avoir des effets toxiques directs ou indirects sur les écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce. L'écotoxicité aquatique à court terme considère la toxicité cumulée sur une période de 0 à 100 ans.

- Pressions Physiques et Ressources

Disponibilité de l'eau : ce point intermédiaire fait référence à l'impact sur la quantité d'eau disponible pour les écosystèmes aquatiques. Il prend en compte l'eau consommée et la raréfaction associée à la disponibilité de l'eau douce.

Transformation des sols : la transformation des sols correspond à l'impact associé au changement d'utilisation des terres (LUC) et à la perte de biodiversité qui en découle lors du passage d'un état naturel à un état géré par l'homme. Cela crée à la fois une perte directe de biodiversité terrestre et une perte de services écosystémiques (tels que la régulation de l'eau et du climat). Cet indicateur se réfère à la différence d'abondance de la biodiversité avant et après la transformation sur la zone considérée.

Occupation des sols : l'occupation des sols représente la surface terrestre occupée par une activité humaine. L'utilisation des terres a un effet direct sur la biodiversité terrestre, mais aussi sur les services écosystémiques rendus par la surface considérée (disponibilité de l'eau, stockage du carbone dans les sols, etc.).

Le modèle d'IMPACT World+ se caractérise par une approche "cause à effet" qui relie les impacts intermédiaires aux dommages finaux sur la biodiversité via des indicateurs holistiques que nous détaillons ci-dessous.

- Indicateurs

Les dommages finaux sur la biodiversité sont décrits quantitativement à l'aide des indicateurs de biodiversité suivants :

- PDF (Potentially Disappeared Fraction of Species) : Fraction d'espèces potentiellement disparue. Cet indicateur quantifie la perte potentielle de richesse spécifique due aux pressions environnementales par rapport à un état de nature vierge.
- MSA (Mean Species Abundance) : Abondance moyenne des espèces. Cet indicateur montre l'abondance moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés.

Les entités du Groupe ont privilégié l'indicateur MSA (Mean Species Abundance), exprimé en **MSA.km²**, afin de mesurer l'ampleur des surfaces impactées et la dégradation de la qualité des écosystèmes par les

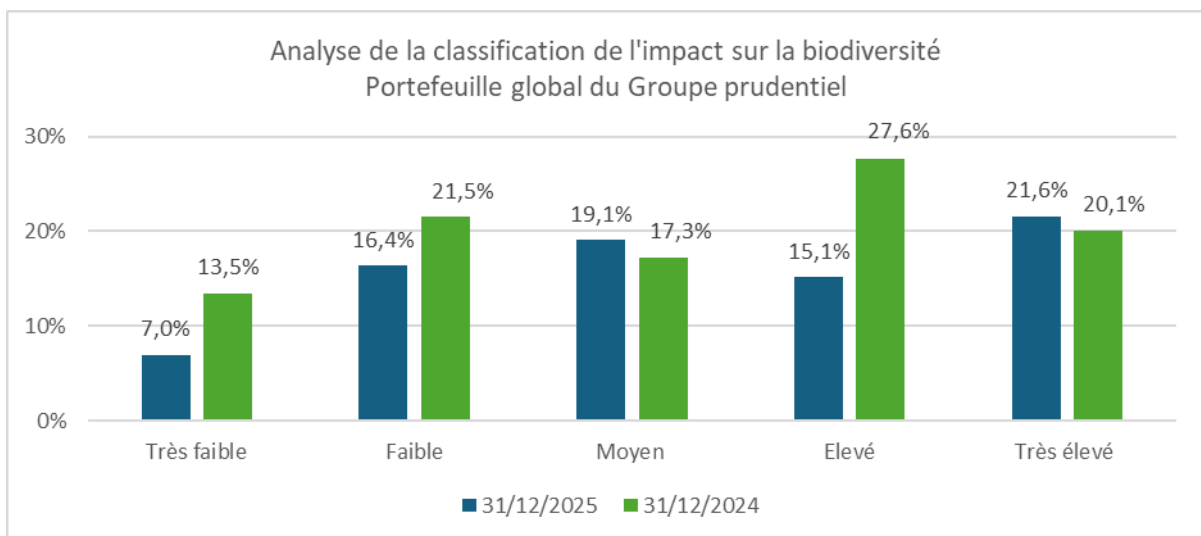
entreprises en portefeuille. Afin d'assurer une comparabilité entre les entreprises en portefeuille, nous complétons cette mesure absolue par un ratio d'intensité à savoir le **MSA.km² / million d'euros de valeur d'entreprise (y compris trésorerie)**. Ce ratio constitue un indicateur de performance clé pour évaluer l'efficacité écologique et le profil de risque environnemental des entreprises en portefeuille.

En complément, nous avons utilisé un indicateur qualitatif, à savoir la **Classification de l'impact sur la biodiversité ajustée aux revenus** qui combine l'intensité et l'ampleur de l'impact sur la biodiversité quel que soit le secteur d'activité des entreprises. L'adoption d'une classification multidimensionnelle permet de pallier les biais inhérents à l'usage d'un indicateur unique. En effet, une analyse restreinte à l'intensité tend à occulter la responsabilité environnementale absolue des grands groupes, tandis qu'une approche centrée exclusivement sur l'ampleur pénalise mécaniquement la taille critique au détriment de l'efficacité opérationnelle de la performance environnementale. La convergence de ces deux métriques (ampleur et intensité) garantit une évaluation équilibrée, isolant les entreprises combinant une empreinte écosystémique majeure et une faible performance environnementale relative. Cet indicateur regroupe les entreprises en catégories distinctes qui classent leur impact sur la biodiversité selon une échelle de cinq niveaux, du plus faible au plus élevé.

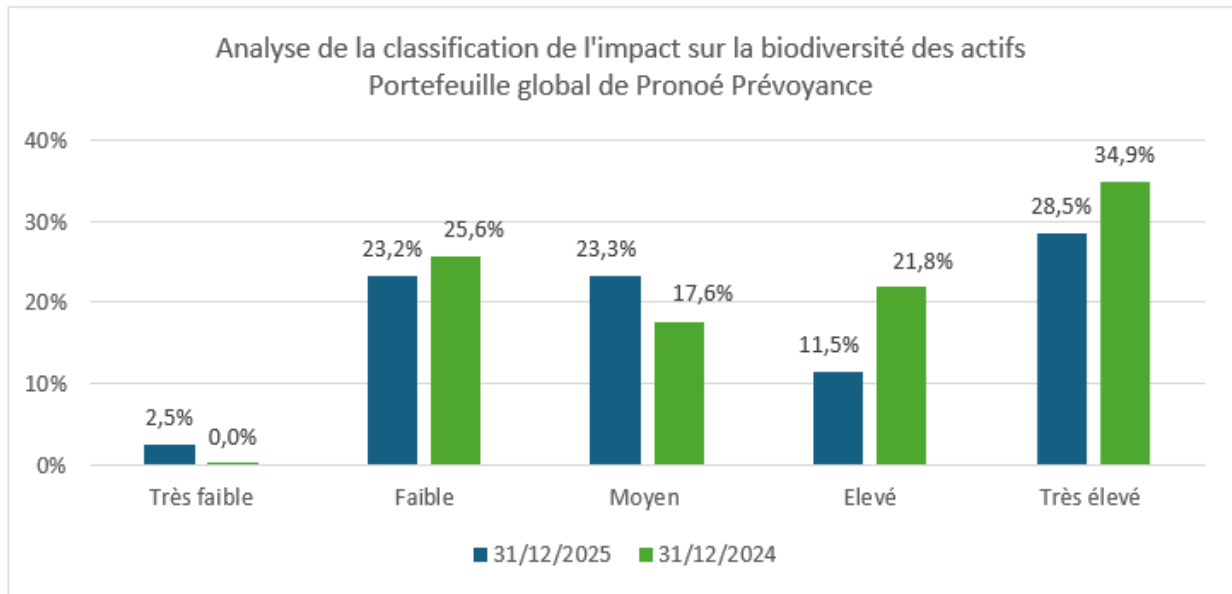
Résultats

- Total des actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée

Les actifs mobiliers cotés en gestion directe et en gestion déléguée du Groupe prudentiel représentent un total de 773,6 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 91,7% des encours éligibles à la recherche biodiversité.



Pour l'entité Pronoé Prévoyance, les encours analysés représentent un montant de 8,5 millions d'euros soit un taux de couverture de 88,2% des encours éligibles à la recherche biodiversité.



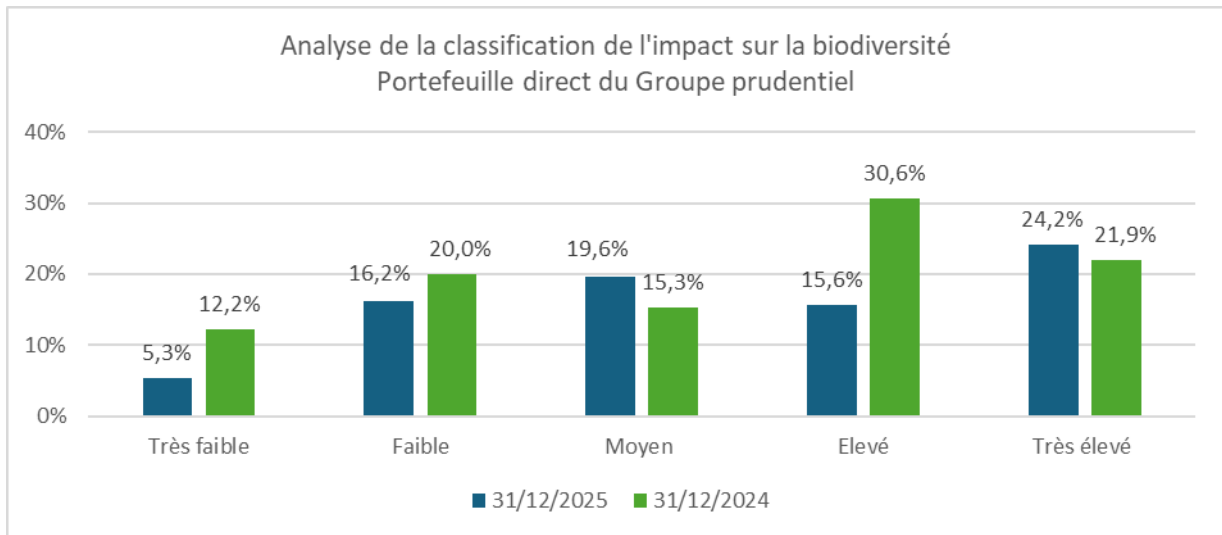
Nous constatons une diminution de la part des encours ayant un impact élevé ou très élevé sur la biodiversité du portefeuille global du Groupe prudentiel qui s'élève à 36,7% à fin 2025 contre 47,7% à fin 2024. Nous observons également une diminution de la part des encours ayant un impact élevé ou très élevé sur la biodiversité du portefeuille global de Pronoé Prévoyance qui s'élève à 40% à fin 2025 contre 56,7% à fin 2024.

Le portefeuille global du Groupe prudentiel affiche une empreinte biodiversité équivalente à 34 548 MSA.km² à fin 2025, contre 23 651 MSA.km² à fin 2024. Cela signifie que les investissements réalisés ont contribué en à l'artificialisation de 34 548 km² d'espaces naturels non perturbés. Le portefeuille global du Groupe prudentiel affiche par ailleurs une intensité biodiversité pondérée de 0,25 MSA.km² / m€ de valeur d'entreprise à fin 2025, contre 0,29 MSA.km² / m€ de valeur d'entreprise à fin 2024.

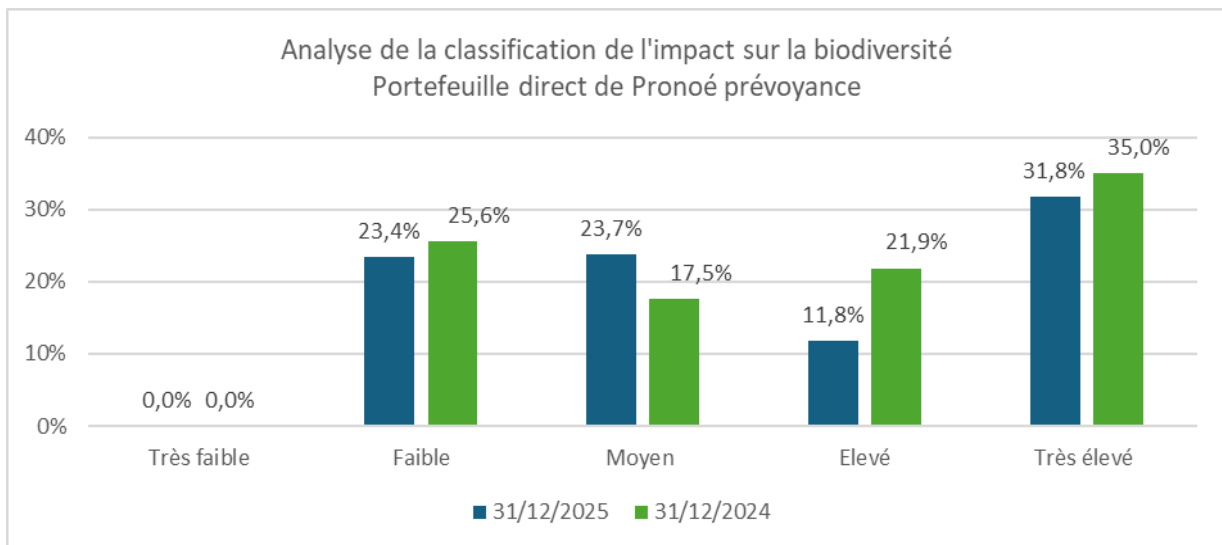
Concernant le portefeuille global de Pronoé Prévoyance, son empreinte biodiversité est de 20 126 MSA.km² à fin 2025, contre 40 503 MSA.km² à fin 2024. Les investissements réalisés ont ainsi contribué à l'artificialisation de 20 126 km² d'espaces naturels non perturbés. L'intensité biodiversité pondérée du portefeuille est quant à elle de 0,24 MSA.km² par million d'euros de valeur d'entreprise à fin 2025, contre 0,31 MSA.km² par million d'euros de valeur d'entreprise à fin 2024.

- Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion directe

Le portefeuille en gestion directe du Groupe prudentiel représente un total de 658,4 millions d'euros d'encours analysés, soit un taux de couverture de 95,2% des encours éligibles à la recherche biodiversité.



Le portefeuille en gestion directe de Pronoé Prévoyance représente un montant de 7,5 millions d’euro, soit un taux de couverture de 89,3% des encours éligibles à la recherche biodiversité.



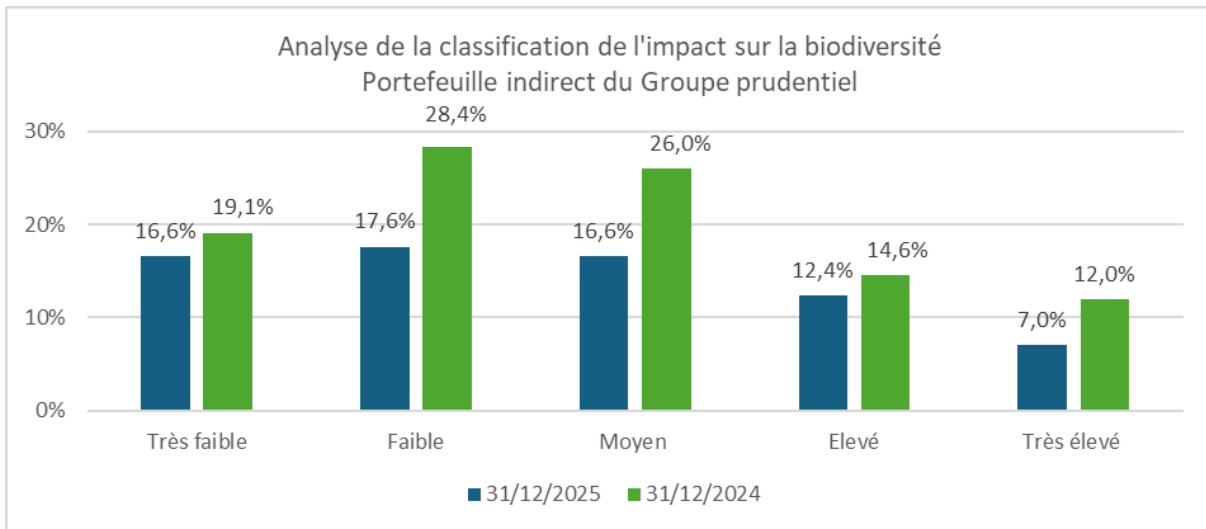
Nous constatons une diminution de la part des encours ayant un impact élevé ou très élevé sur la biodiversité du portefeuille en gestion directe du Groupe prudentiel qui s’élève à 39,8% à fin 2025 contre 52,5% à fin 2024. Nous observons une diminution de la part des encours ayant un impact élevé ou très élevé sur la biodiversité du portefeuille en gestion directe de Pronoé Prévoyance qui s’élève à 43,6% à fin 2025 contre 56,9% à fin 2024.

Le portefeuille en gestion directe du Groupe prudentiel affiche une empreinte biodiversité de 38 559 MSA.km² à fin 2025, contre 25 396 MSA.km² à fin 2024. Cela signifie que les investissements réalisés ont contribué à l’artificialisation de 38 559 km² d’espaces naturels non perturbés. Le portefeuille en gestion directe du Groupe prudentiel affiche par ailleurs une intensité biodiversité pondérée de 0,24 MSA.km² / m€ de valeur d’entreprise à fin 2025, contre 0,22 MSA.km² / m€ de valeur d’entreprise à fin 2024.

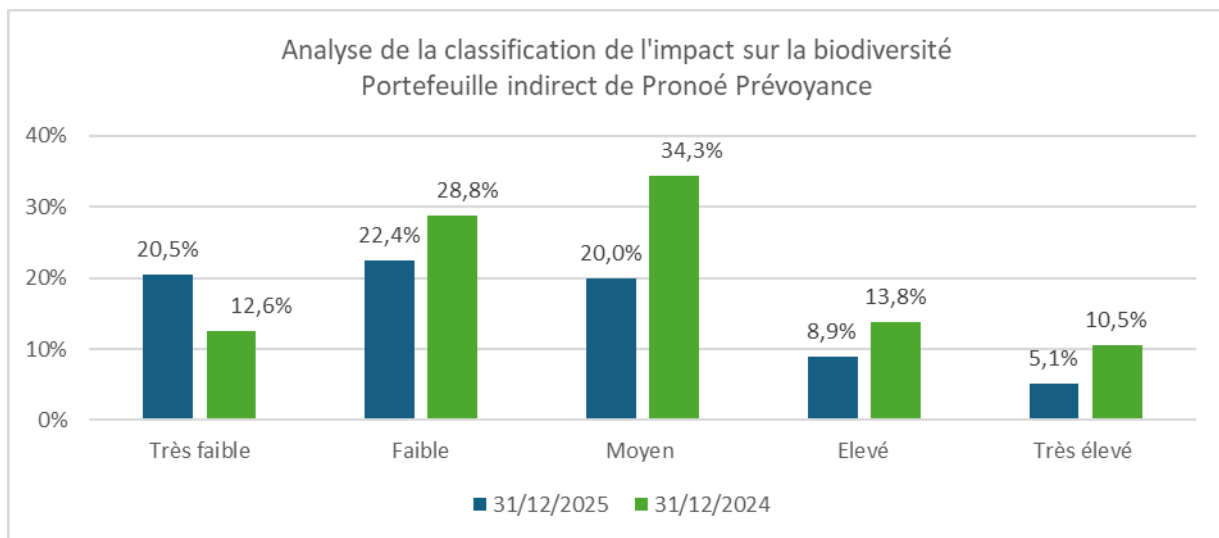
S’agissant du portefeuille en gestion directe de Pronoé Prévoyance, l’empreinte biodiversité atteint 21 835 MSA.km² à fin 2025, contre 58 489 MSA.km² à fin 2024. Cela signifie que les investissements associés pourraient contribuer à l’artificialisation de cette surface d’espaces naturels. L’intensité biodiversité pondérée du portefeuille en gestion directe de Pronoé Prévoyance est de 0,26 MSA.km² par million d’euros de valeur d’entreprise à fin 2025, contre 0,40 MSA.km² / m€ de valeur d’entreprise à fin 2024.

- Focus : Actifs mobiliers cotés en gestion déléguée

Le portefeuille en gestion indirecte du Groupe prudentiel représente un total de 115,2 millions d’euros d’encours analysés, soit un taux de couverture de 75,5% des encours éligibles à la recherche biodiversité.



Pour l’entité Pronoé Prévoyance, les encours analysés représentent un montant de 1,1M€ soit un taux de couverture de 80,8% des encours éligibles à la recherche biodiversité.



Nous constatons une diminution de la part des encours ayant un impact élevé ou très élevé sur la biodiversité du portefeuille en gestion indirecte du Groupe prudentiel qui s’élève à 19,4% à fin 2025 contre 26,6% à fin 2024. Nous observons une diminution de la part des encours ayant un impact élevé ou très élevé sur la biodiversité du portefeuille en gestion indirecte de Pronoé Prévoyance qui s’élève à 14% à fin 2025 contre 24,3% à fin 2024.

Le portefeuille en gestion indirecte du Groupe prudentiel affiche une empreinte biodiversité de 8 165 MSA.km² à fin 2025, contre 15 342 MSA.km² à fin 2024. Cela correspond à la surface d’espaces naturels non perturbés susceptible d’avoir été artificialisée en lien avec ses investissements. L’intensité biodiversité pondérée associée s’élève à 0,32 MSA.km² par million d’euros de valeur d’entreprise à fin 2025, contre 0,63 MSA.km² par million d’euros de valeur d’entreprise à fin 2024.

S’agissant du portefeuille en gestion indirecte de Pronoé Prévoyance, l’empreinte biodiversité est estimée à 4 503 MSA.km² à fin 2025, contre 5 518 MSA.km² à fin 2024. Cela reflète l’impact potentiel des investissements sur l’artificialisation des milieux naturels.

L'intensité biodiversité pondérée est quant à elle de 0,11 MSA.km² par million d'euros de valeur d'entreprise à fin 2025, contre 0,15 MSA.km² par million d'euros de valeur d'entreprise à fin 2024.

En conclusion, cette analyse sur la biodiversité du portefeuille d'actifs cotés permet aux entités du Groupe d'avoir un état des lieux robuste afin de poursuivre avec confiance la mise en œuvre de leur stratégie visant à aligner leurs portefeuilles sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Perspectives

Le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances renforce progressivement l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans sa stratégie de gestion d'actifs, en distinguant les approches selon les typologies d'actifs et les modalités de gestion.

Le Groupe a amorcé une réflexion structurée autour de la formalisation d'une démarche biodiversité cohérente à l'échelle de ses activités. Cette réflexion s'accompagnera de l'identification et du suivi d'indicateurs dédiés à la biodiversité pour les actifs cotés en gestion directe à l'aide des données extra-financières de ses prestataires de données (ISS ESG et Bloomberg ESG).

En ce qui concerne les actifs mobiliers confiés à des sociétés de gestion externes, une dynamique sera amorcée pour approfondir l'intégration des critères biodiversité dans les processus d'allocation et de sélection des fonds. Cette démarche passera par une formalisation des exigences à intégrer en phase de préinvestissement, permettant de mieux interroger les pratiques des sociétés de gestion sur ces enjeux.

En matière de gestion immobilière, plusieurs leviers seront activés dès 2026 pour faire progresser les pratiques vers une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. Des réflexions seront menées sur la mise en place d'une démarche de gestion écologique du parc immobilier en intégrant notamment des annexes environnementales dans les nouveaux contrats passés avec les principales parties prenantes. Ces documents permettront de formaliser des engagements précis, notamment concernant l'usage de produits phytosanitaires ou de maintenance potentiellement toxiques.

8. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Le système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances intègre le risque de durabilité dans sa comitologie de gestion des risques. La politique de Gestion des Risques et certaines de ses sous-politiques (Politique d'investissement et d'allocation d'actifs, Politique de provisionnement, Politique de souscription) intègrent également le risque de durabilité.

Dans la perspective de la directive CSRD et des European Sustainability Reporting Standard (ESRS), des travaux avaient été menés afin de réaliser la matrice de double matérialité permettant d'identifier les principaux Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels des entités du Groupe Prudentiel qui ont fait l'objet d'une cotation matérielle ou financière. La cotation des IROs a été réalisée en lien avec l'ensemble des directions.

Bien que la Mutuelle de Poitiers Assurances ne relève désormais plus du périmètre d'application de la CSRD, nous avons capitalisé les travaux initialement menés, l'évaluation et le suivi des IROs seront reconduits annuellement avec l'ensemble des directeurs, sous le pilotage du Directeur indemnisation, RSE et planification stratégique - Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant Effectif de chaque entité du Groupe prudentiel, dans le cadre de la mise à jour du Rapport de durabilité, diffusé en interne. Par ailleurs, des travaux sont actuellement en cours afin d'intégrer la norme VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed small and medium sized enterprises) au Rapport de durabilité.

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont mis en place une approche structurée visant à intégrer les risques ESG dans leur politique d'investissement et d'allocation d'actifs. Cette intégration repose sur plusieurs leviers complémentaires. Une politique d'exclusion des émetteurs en gestion directe permet de réduire l'exposition à certaines activités ou secteurs considérés comme incompatibles avec les engagements du Groupe, notamment en lien avec les enjeux de transition énergétique ou les risques liés aux énergies fossiles.

Le recours à des outils externes (ISS ESG, Bloomberg, Sustainalytics) permet d'évaluer le profil ESG global des émetteurs en gestion directe, tout en identifiant d'éventuelles controverses susceptibles d'entraîner un risque réputationnel.

Dans le cadre de nos audits préalables (*due diligence*) des fonds cotés et non cotés, nous soumettons systématiquement les sociétés de gestion à un questionnaire ESG. Cette démarche vise à évaluer la robustesse de leurs engagements extra-financiers ainsi que l'intégration concrète des critères ESG dans leurs processus d'investissement. Cela inclut la formalisation des exigences minimales à respecter pour les sociétés de gestion, notamment en termes d'exclusion, afin de s'assurer que les principes de fonctionnement des sociétés de gestion sont en accord avec les valeurs des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Enfin, dans le cadre de l'état réglementaire S.06.04 transmis à l'ACPR au 31 décembre 2025, nous présentons deux indicateurs relatifs aux risques associés au changement climatique, définis comme suit :

- **Part en valeur de réalisation de nos biens immobiliers exposés au risque physique**

À l'issue d'une analyse réalisée à l'aide du logiciel Batadapt, sont considérés comme exposés au risque physique les biens localisés dans des zones fortement touchées par les aléas climatiques. Au 31 décembre 2025, cette part s'établit à 20,48 %, contre 20,43 % à fin 2024.

- **Part en valeur de réalisation de nos titres financiers exposés au risque de transition**

Sont considérés comme exposés au risque de transition les actifs financiers dont les codes NACE relèvent de secteurs fortement impactés par les enjeux de transition climatique. Au 31 décembre 2025, cette part atteint 8,13%, en légère hausse par rapport à 8,05% à fin 2024.

9. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Méthodologie et indicateurs

Conformément à l'article 2 paragraphe III – 1, point c du décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, les acteurs financiers mentionnés à l'article 1 doivent publier la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Les fonds classifiés article 8 au sens de la SFDR sont des fonds qui promeuvent des caractéristiques ESG ou qui poursuivent partiellement un objectif en matière de durabilité au sens du paragraphe 17¹ de l'article 2 de la SFDR. Les fonds classifiés Article 9 au sens de la SFDR sont des fonds qui ont pour objectif l'investissement durable au sens du paragraphe 17 de l'article 2 sur la totalité des actifs sous gestion à l'exception du cash et des dérivés de couverture.

Résultats

Pour la Mutuelle de Poitiers, les fonds classés aux Articles 8 et 9 du règlement Disclosure SFDR représentent 75,3% du total des fonds (pour plus de détail : cf. 1.2 Analyse de la structure des actifs de la Mutuelle de Poitiers).

Concernant Pronoé Prévoyance, les fonds classés aux Articles 8 et 9 du règlement Disclosure SFDR représentent 100% du total des fonds.

Liste des fonds Articles 8 et 9 du règlement SFDR - Pronoé Prévoyance

Règlement Disclosure SFDR	ISIN Fonds	Libellé
Article 8	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES C
	EUROVALYS	EUROVALYS (scpi)
	FR0013412822	CM-AM MONE ISR
Article 9	LFGRANDPARIS	LF GRAND PARIS PATRIMOINE

Liste des fonds Articles 8 et 9 du règlement SFDR - Mutuelle de Poitiers Assurances

Règlement Disclosure SFDR	ISIN Fonds	Libellé
Article 6	FR0013298957	LA FRANCAISE RDT GBL 2031 ID
	LU2093162696	ICAMAX FUND CLASS B
	FR0011042811	LAZARD INVEST MICROCAPS FCP
	FR0012074243	ACTO MEZZANINE II PART B2 FPCI
	FR0013216264	ACTOMEZZ III PART B
	FR0013466653	ACTO MEZZ IV PART A FPCI
	FR0013466661	ACTO MEZZ IV PART B FPCI
	FR0013188349	CIC MEZZANINE 4 FPCI
	FR0013382827	EXTENDAM HOTEL EUROPE A FPCI
	FR0010417766	FONDINVEST VII FCPR
	FR0011533728	GALIA III PART A FPCI
	FR0013469475	GALIA IV FPCI
	FR0011628239	IXO 3 PART A FPCI
	FR0013331667	IXO 4 PART A FPCI
	FR0013323953	NACI 1 PART A FPCI
	FR0011855642	SWEN PE SELECT EUROPA 4 FPCI
	FR0013410503	TECHNOCOM 3 FPCI
	FR0012383693	TERRITOIRES INNOVANTS FPCI
	FR0013253572	TRUFFLE FINA. INNOV. FUND FPCI
	EFFI	EFFI INVEST II
EFFI III	EFFI INVEST III	
PCE	POITOU CHARENTE EXPANSION	

¹ «Investissement durable»: un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saine, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

	PCI	POITOU CHARENTE INNOVATION
	FR0013293651	VALUE TRAIL SHARE A FPS
	CUBE	CUBE B-1 SHARES
	CUBE2	CUBE II B-2 STAR SHARES
	CUBE 2 B1	CUBE II B-1 SHARES
	FR0013215118	SWEN INFRA MULTI-SELEC 3 FPS
	FR0012302958	ICAMAP INVESTORS FPS
	ICAWOOD MID	ICAWOOD MIDCAP SHARES
	OLIFRA	ICAWOOD MIDCAP OLIFRA
	OLIFS	ICAWOOD MIDCAP OLIFS
	FR0013317153	LF REAL ESTATE VALUE ADDED
	FR0011743327	OPPCI UGC
	FR0013192648	CIC DEBT FUND 2 FCT
	FR0013434446	CIC MEZZANINE 5 SLP
	FR0013282779	CM-CIC EUROPEAN LARGE CAP SENI
	FR0013101474	EUROCREANCES 2016 FCT
	FR0013209251	PRIDE CP 2016-2 TV17 2030 FCT
	FR0013142643	ZENCAP CREDIT ETI II FPS
	ASTORYA	ASTORYA A
	ASTORYA 2	ASTORYA 2
Article 8	LU1694789378	DNCA INVEST ALPHA BONDS I
	FR0013215944	FEDERAL ETHI PATRIMOINE
	FR0007082409	GASPAL COURT TERME I
	FR0011363746	HABITAT ET HUMANISME FCP
	FR0013439163	LA FRANCAISE GLOBAL FLOATING
	FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI SRI PART PVD
	FR001400CC65	LAZARD CREDIT 2027 EC H EUR
	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES C
	FR0010597138	LAZARD EURO CORP HI.YI.PD FCP
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HY
	FR001400OSG9	LAZARD GLOBAL BOND OPP
	FR0013464153	LAZARD 2030 ED H EUR
	FR0010807123	R-CO CONV CRED EURO
	FR001400BU72	R-CO TARGET 2028 IG
	FR0007496989	SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD
	FR001400K2H2	TIKEHAU 2029 I ACC EUR
	FR0011408426	TIKEHAU EUROP HIGH YIELD I3D
	LU1585265819	TIKEHAU FUND SHORT DURATION I
	FR0013472743	TRUSTEAM OBLIG 0-4 F
	FR0013472768	TRUSTEAM OBLIG 0-4 IC FCP
	FR0010602540	GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES
	LU1897556350	GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION IC
	LU0289216672	JPMF AMERICA EQUITY FD C EUR
	FR0010679902	LAZARD SMALL CAPS FR R FCP
	FR0011475029	OPTIMUM ACTIONS CANADA PART R
	FR0011319664	UZES SANTE
	FR0013219490	UZES IA ET ROBOTIQUE
	FR001400R5E5	AQUITI VENTURE AMORCAGE I FPCI
	FR001400LV79	DAPHNI BLUE PART A FPCI
	FR001400D4I5	EXTENDAM HOT. EUR. REG. A FPCI
	FR001400FYN1	IXO 5 PART A1 FPCI
	FR001400DU39	SWEN MEZZ FLEX 3 PART A FPCI
	FR001400HE19	SWEN TERRITOIRES INN. 4 A FPCI
	FR0011884188	TROCADERO CROISSANCE FPCI
	FR0013385242	TROCADERO CROISSANCE 3 PART A
	FR0013385259	TROCADERO CROISSANCE 3 PART P
	FR001400GNS1	ACTO V PART B2 SLP
	FR00140038M6	ANDERA MIDCAP 5 PART A1 SLP
	FR001400GS11	EURAZEO SECONDARY FUND V A SLP
	FR00140017G2	SWEN PE SELECT EUROPA 6 FPS

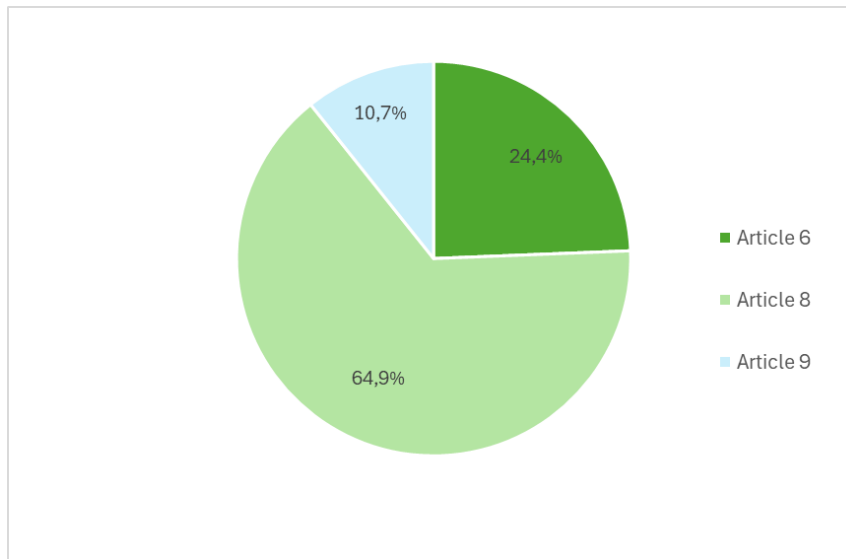
	FR001400IA04	TRAIL SLAM PART A SLP
	CUBE3B1+	CUBE INFRA FUND III B-1+ SHARE
	CUBE3B1	CUBE III B-1 SHARES
	FR0013516416	SWEN INFRA MULTI-SELECT 4 A
	LU2492492975	BNP P. EUROPEAN DEBT FUND 3
	FR0014006IF3	CIC DEBT FUND 4 FCT
	FR001400EAM6	CIC MEZZ 6 PART A1 SLP
	LU2797544843	EURAZEO PRIVATE DEBT VII A2LP
	FR0014005FM7	FONDS DE FONDS OR FRANCE FPS
	FR0014005FN5	FONDS OR FRANCE FPS
	LU3113265386	SIENNA HEPHAISTOS PRIV. INVT
	FR0013525185	REBOND TRICOLORE
	FR0012901049	TIKEHAU SENIOR LOAN II FCT
	LU1163952150	TIKEHAU DIRECT LENDING III SIF
	LU2638382031	TIKEHAU TDL VI CLASS A1BIS
	LU1805413223	TIKEHAU IV SIF CLASS A2LP
	LU2178692930	TIKEHAU DIRECT LENDING V A4BIS
	FR001400YTX1	ZENCAP DIRECT LENDING IV FPS
	EUROVALYS	EUROVALYS (scpi)
Article 9	FR001400BVQ9	LAZARD GL. GREEN BD OPPORT EC
	FR0014004F68	BLUE OCEAN PART A FPS
	FR001400TF06	BLUE OCEAN 2 PART A FPS
	FR0013459534	IMPACT CROISSANCE IV FPS
	FR001400N7W7	IMPACT GROWTH V PART A SLP
	FR001400P1B2	SWEN PE SELECT EUROPA 7 A FPS
	FR0014008N15	ZENCAP EUR SUST TRANSIT II FPS
	FR001400GQ32	EIFFEL ETF III A3 SLP
	FR0013425485	SWEN IMPACT FUND FOR TRANSITIO
	FR0014005ZW4	SWEN IFT 2 A1 SHARES
	LU2779851364	SWEN IFT 3 PART A3
	FR0014009H20	EIFFEL IMPACT DEBT II C
	LU2252506345	TIKEHAU IMPACT LENDING C2
	EPARGNEFONC	EPARGNE FONCIERE

Perspectives

Depuis 2024, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances renforcent leur approche de durabilité en ciblant 100% de nouveaux investissements en fonds cotés et non cotés avec une classification Article 8 ou article 9 du règlement SFDR.

Le graphique ci-après représente la répartition des fonds d'actifs cotés et non cotés selon la classification SFDR des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2025.

Répartition selon la classification SFDR des fonds cotés et non cotés des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2025 (en valeur de réalisation)



Au 31 décembre 2025, les investissements des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dans les fonds d’actifs cotés et non cotés se répartissent à hauteur de 64,9 % dans des fonds classés Article 8 et 10,7% dans des fonds Article 9, conformément à la réglementation SFDR.

Nous observons les variations suivantes à fin 2025 comparativement à fin 2024 :

- La part des fonds Article 9 est restée relativement stable à 10,7% et la part des fonds Article 8 est passée de 62,3% à 64,9% ;
- La part des fonds Article 6 a diminué, passant de 27,1% à 24,4%, traduisant une réorientation des investissements vers des supports mieux alignés avec les enjeux ESG.

Cette évolution de la répartition de nos fonds cotés et non cotés selon la réglementation SFDR illustre concrètement les résultats positifs de la démarche d’amélioration continue engagée par le Groupe en matière d’investissement responsable.

En ce qui concerne la répartition des fonds de Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2025, 100% des fonds de Pronoé Prévoyance sont classés Article 8 ou Article 9 de la réglementation SFDR.

Depuis 2022, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ont fait le choix stratégique d’orienter leurs nouveaux investissements vers des fonds d’actifs cotés et non cotés répondant aux classifications Article 8 et Article 9 du règlement SFDR. Cette orientation traduit une volonté affirmée de soutenir des produits financiers intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une attention particulière est également portée aux fonds bénéficiant de labels reconnus pour leur engagement en matière de durabilité, comme le label ISR en France.

Depuis 2024, cette politique a franchi une nouvelle étape avec l’introduction d’une définition formalisée des thématiques et des labels qui servent désormais de repères clairs dans le processus de sélection des fonds, en cohérence avec les valeurs mutualistes du Groupe.

Pour accompagner cette dynamique, un objectif chiffré à moyen terme a été fixé pour l’évolution du stock des fonds cotés et non cotés des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances :

- Nous ciblons une réduction du stock de fonds cotés et non cotés classés Article 6 de la réglementation SFDR à 15% à horizon 2032 (contre 24,4% actuellement)

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances reconnaissent l'importance d'intégrer les critères ESG tout au long de la chaîne de valeur des investissements. Ce positionnement s'accompagne d'une approche de déploiement progressive et pragmatique, priorisant l'engagement envers la transparence et la responsabilité à l'égard de leurs parties prenantes. Les évaluations initiales réalisées sur les exercices 2024 et 2025 témoignent d'une position favorable du groupe et de ses entités par rapport à leurs pairs, mais le Groupe prudentiel et ses entités restent conscients de l'importance de consolider leurs pratiques pour être en phase avec les meilleures normes du secteur.

Ces performances encourageantes confortent les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à poursuivre leurs efforts d'amélioration continue. Les résultats des analyses volontaires menées sur ces deux derniers exercices révèlent que les ajustements requis pour atteindre les meilleures pratiques sont relativement modérés et à la portée des équipes d'investissement.

En conclusion, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'inscrivent fermement dans une dynamique d'évolution positive. Conscients de l'importance des enjeux ESG et de l'expertise en finance durable construite ces dernières années, le Groupe prudentiel et ses entités s'engagent avec confiance dans le renforcement des engagements ESG afin d'aligner leurs pratiques sur les meilleurs standards du secteur.